



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2013

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
I. <u>PRESENTATION DU FAFCEA</u>.....	3
II. <u>L'ACTIVITE EN 2013</u>.....	5
<u>FORMATION</u>.....	6
1) LE BUDGET DU FAFCEA	6
Les dépenses de formation par secteur en 2013	8
A. <u>Ressources du FAFCEA</u>	10
B. <u>Répartition des dépenses du FAFCEA</u>	122
2) Typologie des entreprises / stagiaires qui bénéficient du financement du FAFCEA	13
A. <u>Les entreprises</u>	13
B. <u>Les stagiaires</u>	19
C. <u>Les créateurs et repreneurs d'entreprise</u>	266
D. <u>Les auto-entrepreneurs</u>	30
3) Typologie des actions de formation financées par le FAFCEA	35
A. <u>Nombre de formations individuelles et nombre d'heures de formations financées par le FAFCEA</u>	355
B. <u>Répartition des formations financées par le FAFCEA selon la nature des actions de formation</u>	38
C. <u>Répartition des dépenses du FAFCEA dédiées au financement de la formation selon la nature des actions de formation</u>	40
D. <u>Répartition des actions de formation financées par le FAFCEA selon la durée du stage</u>	422
E. <u>Les formations diplômantes</u>	444
4) La Formation des élus du FAFCEA	48
A. <u>Répartition du nombre d'élus formés et le nombre d'actions financées par secteur</u>	488
B. <u>Pourcentage du plafond des dépenses autorisées utilisé pour financer les actions de formation suivies par les élus du FAFCEA</u>	49
C. <u>Montant moyen financé pour les actions de formation suivies par un élu</u>	511
D. <u>Nombre d'heures moyen financé par stagiaire élu du FAFCEA et de l'artisanat</u>	522
E. <u>Montant moyen financé pour une heure de formation suivie par un Elu</u>	533
5) Frais annexes.....	544
A. <u>Part des dépenses de formation du FAFCEA dédiée au financement des frais annexes des formations des élus</u>	544
B. <u>Répartition des dépenses selon le type de frais annexe pour la formation des élus</u>	555

I. PRESENTATION DU FAFCEA

Le Fonds d'Assurance Formation des Chefs d'entreprise artisanale est une association loi 1901 régie par des statuts et un règlement intérieur.

Le FAFCEA a été habilité par l'arrêté du 27 décembre 2007 du Ministre chargé de l'Economie, des Finances et de l'Emploi :

en application de l'ordonnance n°2003-1213 du 18 décembre 2003 relative aux mesures de simplification des formalités concernant les entreprises, les travailleurs indépendants, les associations et les particuliers employeurs, ratifiée par la loi n° 2004-1343 du 09 décembre 2004 et modifiée par les lois n° 2005-882 du 02 août 2005 et n° 2006-1771 du 30 décembre 2006 notamment son article 8 ; et du décret d'application n° 2007-1268 du 24 août 2007 fixant les conditions d'application de l'article 8 de l'ordonnance n° 2003-1213 du 18 décembre 2003, il est créé un fonds d'assurance formation des chefs d'entreprise inscrits au répertoire des métiers **FAFCEA**, modifié par Loi de finances pour 2011 n°2010-1657 du 29 décembre 2010 - art. 137 (V).

En 2012 le FAFCEA devient le fonds d'assurance formation des chefs d'entreprise exerçant une activité artisanale.

Modifié par le décret n°2012-528 du 19 avril 2012 relatif au fonds d'assurance formation des chefs d'entreprise exerçant une activité artisanale. Est créé :

A la sous-section 3 « travailleurs indépendants du secteur artisanal » dans la section 4 du chapitre 1er du titre III du livre III de la sixième partie réglementaire du code du travail

Art R 6331-55 du code du travail Le fonds d'assurance formation des chefs d'entreprise exerçant une activité artisanale créé en application de l'article 8 de l'ordonnance n° 2003-1213 du 18 décembre 2003 a pour mission d'organiser, de développer et de promouvoir la formation de ces chefs d'entreprise ainsi que celle de leurs conjoints collaborateurs ou associés, de leurs auxiliaires familiaux et, pour l'exercice de leurs responsabilités, de ceux d'entre eux qui ont la qualité d'élus des organisations professionnelles. Il participe au financement de cette formation.

« II. — Ce fonds est constitué sous forme d'une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et placé sous la tutelle du ministre chargé de l'artisanat.

« III. — Le fonds est habilité par arrêté conjoint du ministre chargé de l'artisanat et du ministre chargé de la formation professionnelle après vérification de la conformité de son statut et de son règlement intérieur aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur. »

Elle s'adresse également aux créateurs et repreneurs d'entreprises de l'artisanat non encore immatriculés au répertoire des métiers ou, dans les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, au registre des entreprises.

A cette fin, ils consacrent chaque année au financement des actions définies à l'article L. 900-2 du code du travail une contribution assise sur le montant annuel du plafond de la sécurité sociale, en vigueur au 1er janvier de l'année d'imposition.

Cette contribution s'effectue dans les conditions prévues au présent article et est recouvrée dans les mêmes conditions que la taxe pour frais de chambre de métiers.

Pour bénéficier du droit prévu à l'article L. 6312-2 du code du travail, les chefs d'entreprise exerçant une activité artisanale ayant opté pour le régime prévu à l'article L. 133-6-8 du code de la sécurité sociale s'acquittent d'une contribution assise sur leur chiffre d'affaires et calculée en appliquant le taux fixé à l'article 1609 quater vices B du code général des impôts.

Son champ d'intervention est défini par référence à la nomenclature d'activités françaises de l'Artisanat (NAFA).

II. L'ACTIVITE EN 2013

FORMATION

1) LE BUDGET DU FAFCEA

Les ressources du FAFCEA proviennent des contributions mentionnées à l'article 1601 B et au troisième alinéa de l'article 1609 quater viciés B du code général des impôts.

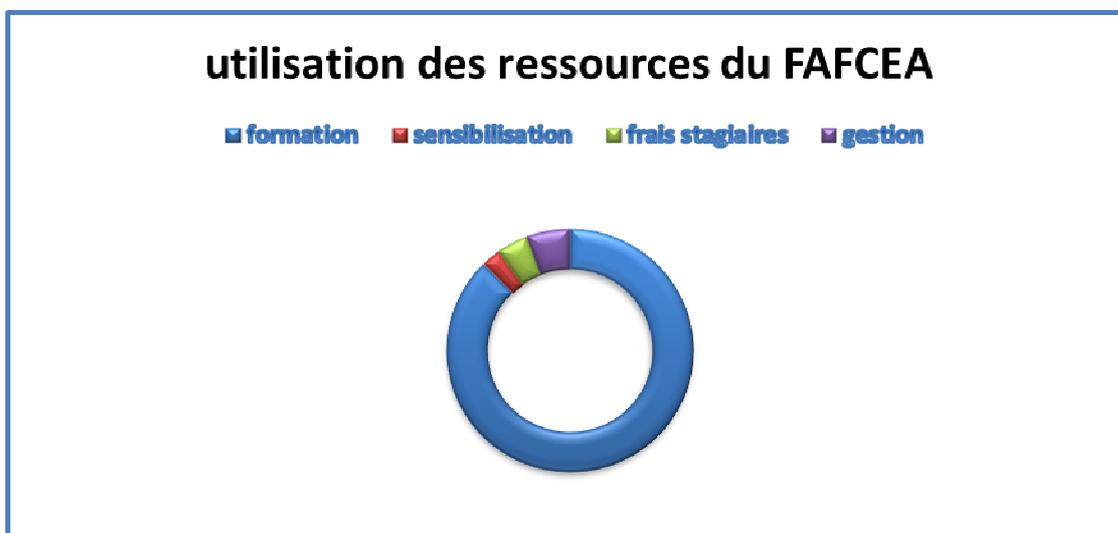
Un arrêté fixe le montant des acomptes à verser aux fonds d'assurance formation de non-salariés au titre de la contribution à la formation des auto-entrepreneurs. L'ACOSS verse au FAFCEA le montant total de la contribution formation des auto-entrepreneurs de l'exercice N-1, l'année suivante au mois de juin à N+1.

Pour l'Exercice 2013, le montant des ressources du FAFCEA s'élève à 56 840 650€ provenant de la contribution acquittée par les Chefs d'entreprise artisanale dont le montant individuel est égal à 0,17% du plafond annuel de la sécurité social, soit 62,95€.

La contribution acquittée par les Auto-entrepreneurs dont le montant est égal à 0,3% de leur chiffre d'affaire annuel n'est pas comptabilisée faute de versement sur l'exercice 2013. Son montant total n'est pas connu du FAFCEA. Elle sera prise en compte l'année de son versement, en principe 2014

Sur 902 949 entreprises artisanales estimées, 7% d'entre elles ont bénéficié du financement d'une ou plusieurs formations par le FAFCEA en 2013

Pour l'Exercice 2013, le total des dépenses du FAFCEA pour la formation s'est élevé à 46 057 240€ financés par le montant de la contribution.



formation	sensibilisation	frais stagiaires	gestion
46 057 240	2 023 375	450 000	3 572 192

Les chefs d'entreprise peuvent accéder au dispositif de financement du FAFCEA de deux façons

1. La demande individuelle est faite directement par le stagiaire (chef d'entreprise, conjoint collaborateur ou associé inscrit au RM, auxiliaire familial) auprès du FAFCEA :
 - 1) Le stagiaire règle les coûts pédagogiques à l'Organisme de Formation,
 - 2) Le FAFCEA rembourse le stagiaire de tout ou partie du montant de la formation.

2. La demande individuelle collectivisée ou demande collective est faite par l'Organisme de Formation subrogé (OFS) au FAFCEA pour le compte du stagiaire (chef d'entreprise, conjoint collaborateur ou associé inscrit au RM, auxiliaire familial).

Un Organisme de Formation subrogé est un Organisme ayant signé une Convention de subrogation avec le FAFCEA. Cette dernière permet au stagiaire de ne pas avancer la totalité des frais de Formation à l'OF et évite ainsi toute procédure administrative pour le Chef d'entreprise. Le FAFCEA règle sa participation financière directement à l'OFS.

93 878 dossiers individuels et collectifs

119 404 stagiaires demandent une prise en charge d'une ou plusieurs formations au FAFCEA parmi lesquels :

- 76 738 dossiers (58 932 dossiers individuels et 17 806 dossiers collectifs) représentant 100 589 stagiaires financés, soit 81% des stagiaires ayant sollicité le FAFCEA,
- 3 723 dossiers refusés représentant 3 775 stagiaires refusés soit 4% des demandes reçues,
- 13 417 dossiers annulés représentant 14 790 stagiaires annulés soit 15% des demandes gérées.

1 990 décisions du FAFCEA font l'objet d'un recours gracieux ou d'une demande de réexamen.

Les contestations portent essentiellement sur l'application des procédures définies par le FAFCEA, principalement les délais maxima de réception, avant et après la formation, de l'ensemble des justificatifs.

De nombreuses contestations liées à une décision de rejet consécutive à l'absence de transmission d'une preuve d'immatriculation à la chambre des métiers ou de la carte d'artisan en cours de validité, seul un K-bis justifiant d'une activité commerciale et non artisanale étant régulièrement transmis. A noter par ailleurs de nombreux cas de fourniture d'une carte d'artisan de plus d'un an.

Pour les auto-entrepreneurs, cette même situation se traduit par des difficultés à fournir un document du RSI mentionnant expressément le statut d'auto-entrepreneur.

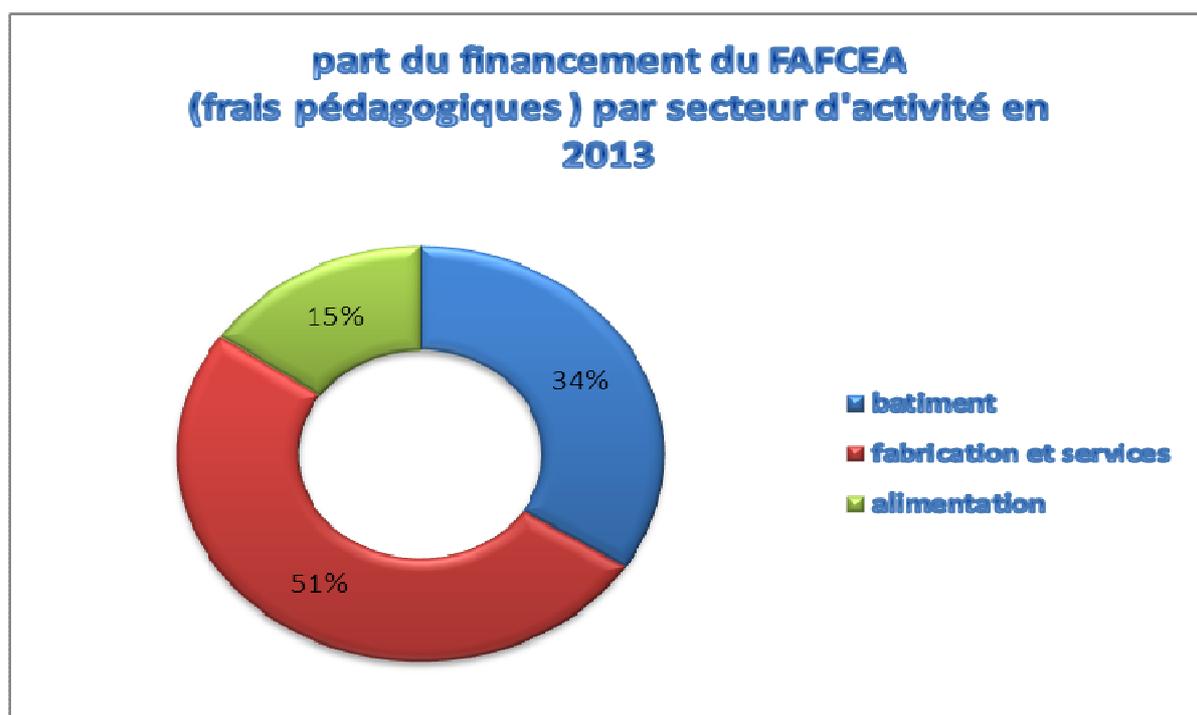
Le changement des taux de prise en charge en cours d'année, à compter du 1^{er} juillet, a également été à l'origine de contestations de la part de ressortissants du FAFCEA.

708 dossiers sont pris en charge ou réévalués à la suite de leur réexamen, soit 0,7% des dossiers présentés.

Pour les 1 282 dossiers restants le FAFCEA maintient sa décision soit 1% des dossiers présentés.

Le FAFCEA atteint un taux de satisfaction concernant le financement de ses stagiaires de l'ordre 99%.

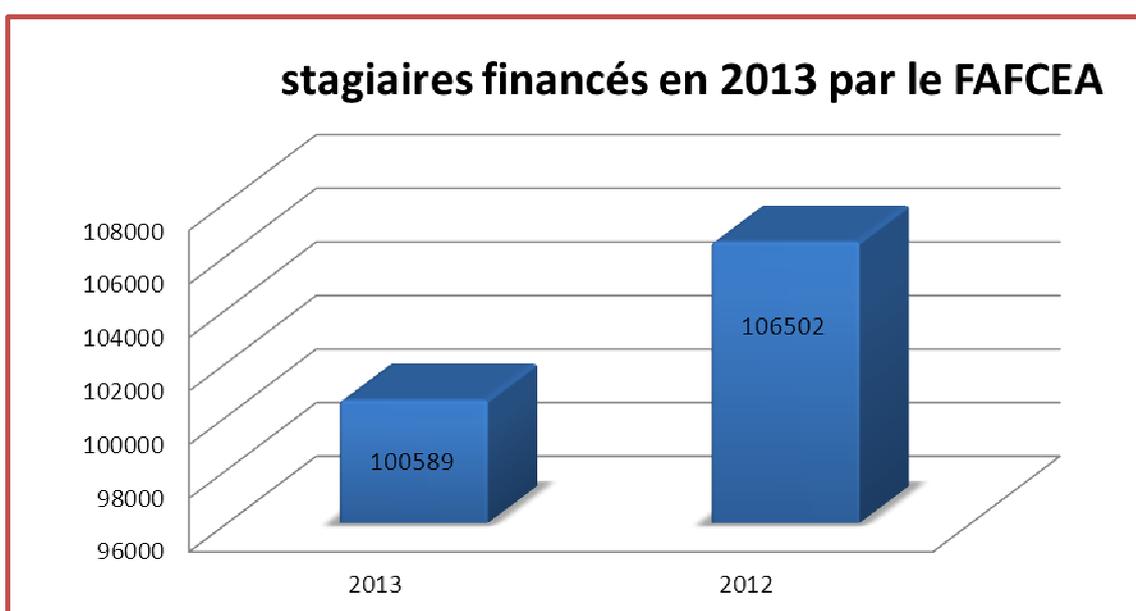
Les dépenses de formation par secteur en 2013



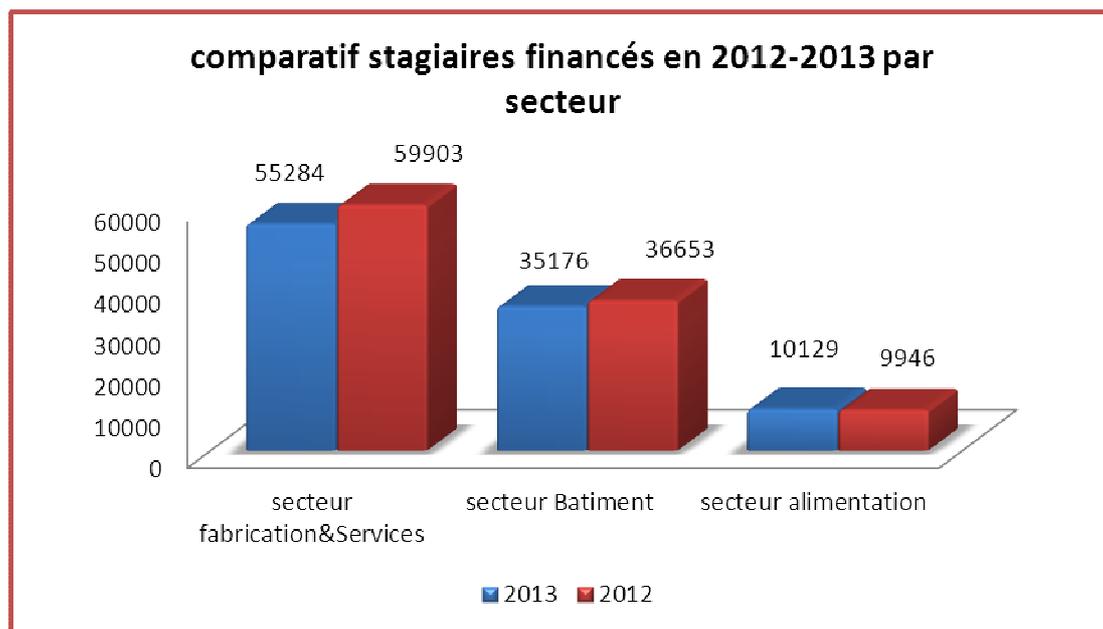
Le FAFCEA a été en mesure d'accompagner dans leurs projets de formation

- 100 589 stagiaires (comptabilisés plusieurs fois s'ils ont suivi plusieurs formations), soit une baisse de 6% / 2012,
- 63 238 entreprises artisanales, soit une baisse de 5%,
- 66 010 individus (comptabilisés une fois même s'ils ont suivi plusieurs formations), soit une baisse de 6%.

Pour un total de 1 721 157 heures, en baisse de 8% par rapport à l'exercice 2012.



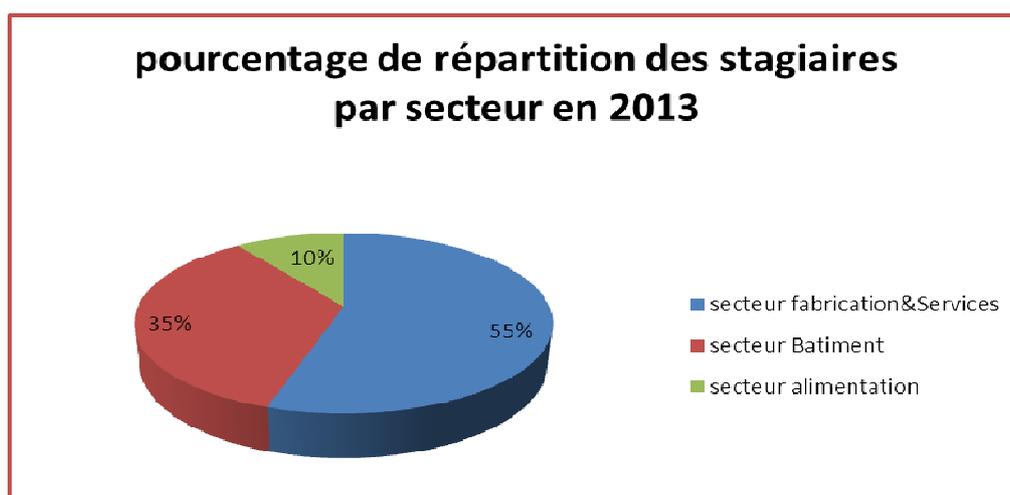
Une diminution de près de 6% des stagiaires financés par le FAFCEA en 2013 selon la répartition suivante :



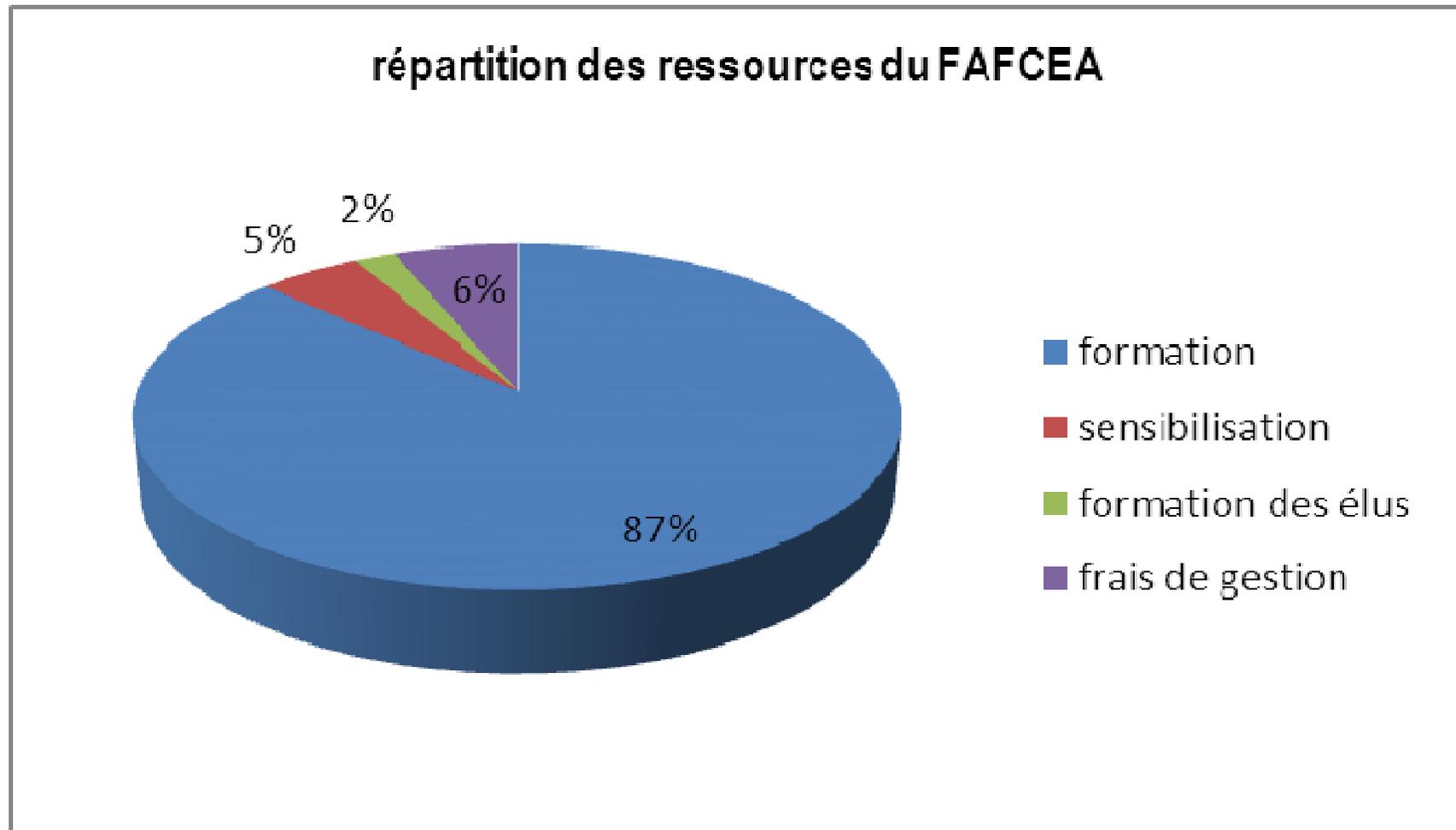
- Si l'on compare le nombre de stagiaires financés entre 2013 et 2012, l'on constate : Une baisse de l'ordre de 8% des stagiaires financés par le FAFCEA dans le secteur Services et Fabrication,
- Une baisse de de 4% dans le secteur Bâtiment,
- une augmentation de 2% des stagiaires financés par le FAFCEA dans le secteur Alimentation.

Si l'on envisage le poids du nombre de financement accordés par secteur au regard du nombre total de stagiaires financés en 2013 vs 2012, 2013 ne révèle pas d'évolution :

- Secteur Services et Fabrication : 55% des stagiaires financés en 2013 c/ 56% en 2012,
- Secteur Bâtiment : 35% des stagiaires financés en 2013 comme en 2012,
- Secteur Alimentation : 10% des stagiaires financés en 2013 c/ 9% en 2012.



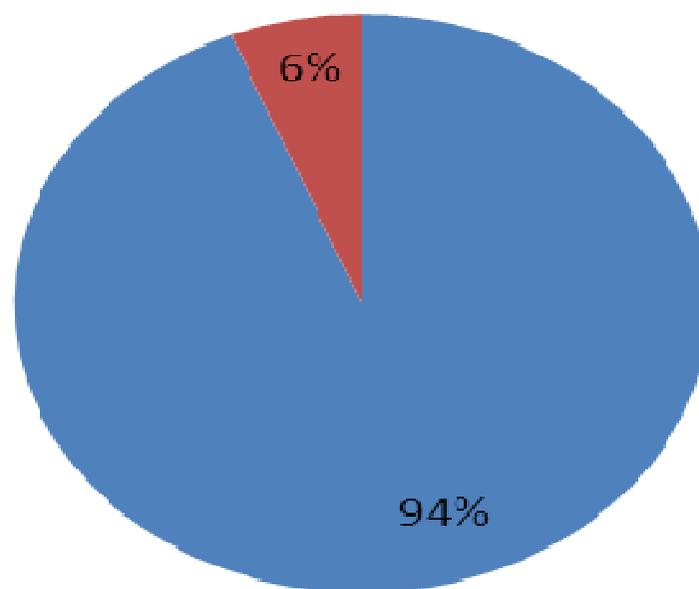
A. Ressources du FAFCEA



87 % du budget de la collecte est consacrée à la Formation professionnelle, 6% au budget de fonctionnement, 5% à la Sensibilisation et 2% à la Formation d'Elus.
Total des ressources versées en 2013 : 56 840 650€.

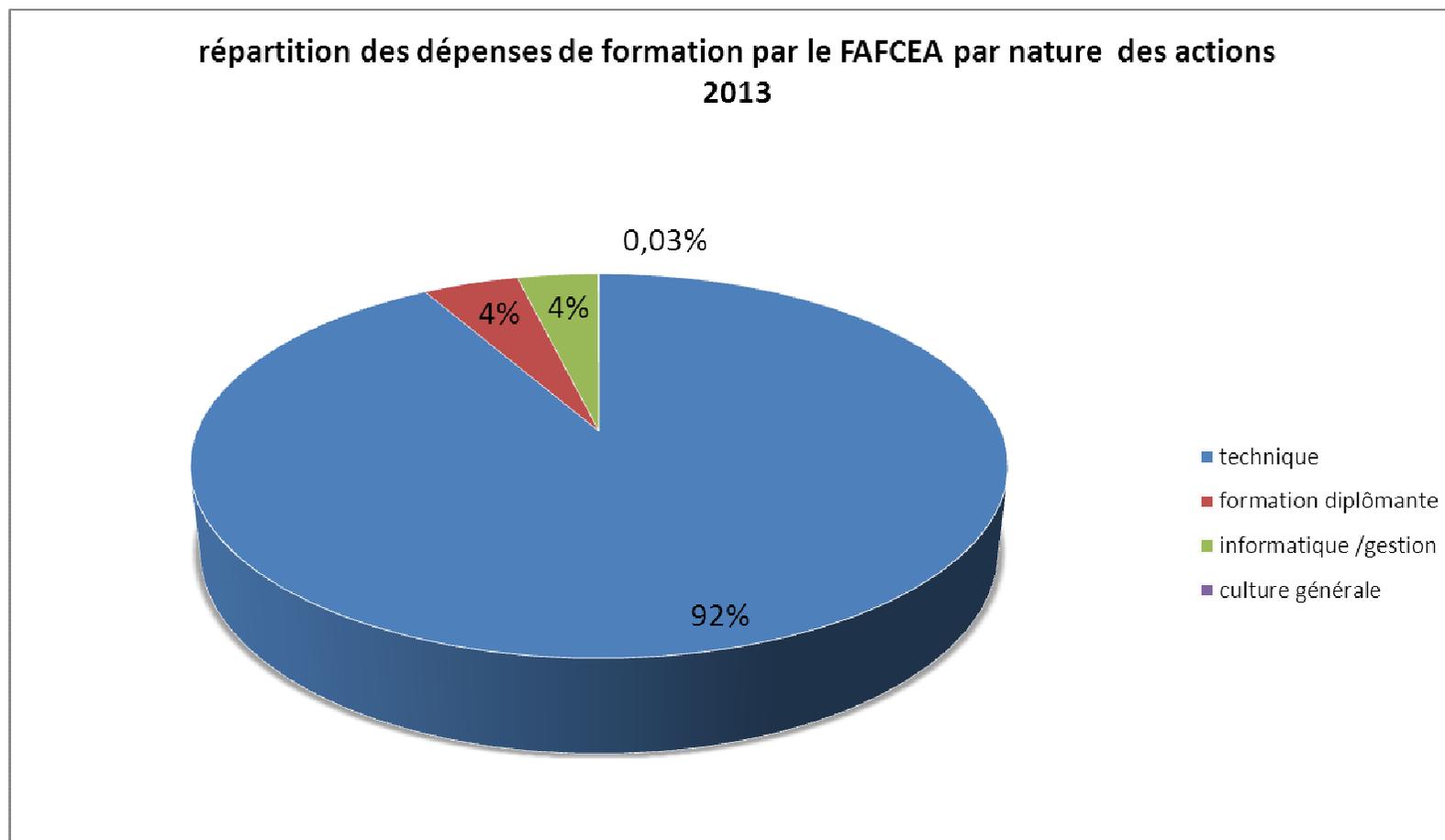
Répartition des ressources du FAFCEA pour le financement de la formation des auto-entrepreneurs.

part des ressources du FAFCEA dédiée au financement des formations des auto entrepreneurs



Sur la part de la collecte affectée à la formation, le montant des formations financées par le FAFCEA en 2013 pour les auto-entrepreneurs s'élève à 3 012 928€, soit 6% du montant disponible, 94% étant affectés à la formation des chefs d'entreprise artisanale, leur conjoint, collaborateurs ou associés ainsi que leurs auxiliaires familiaux.

B. Répartition des dépenses du FAFCEA

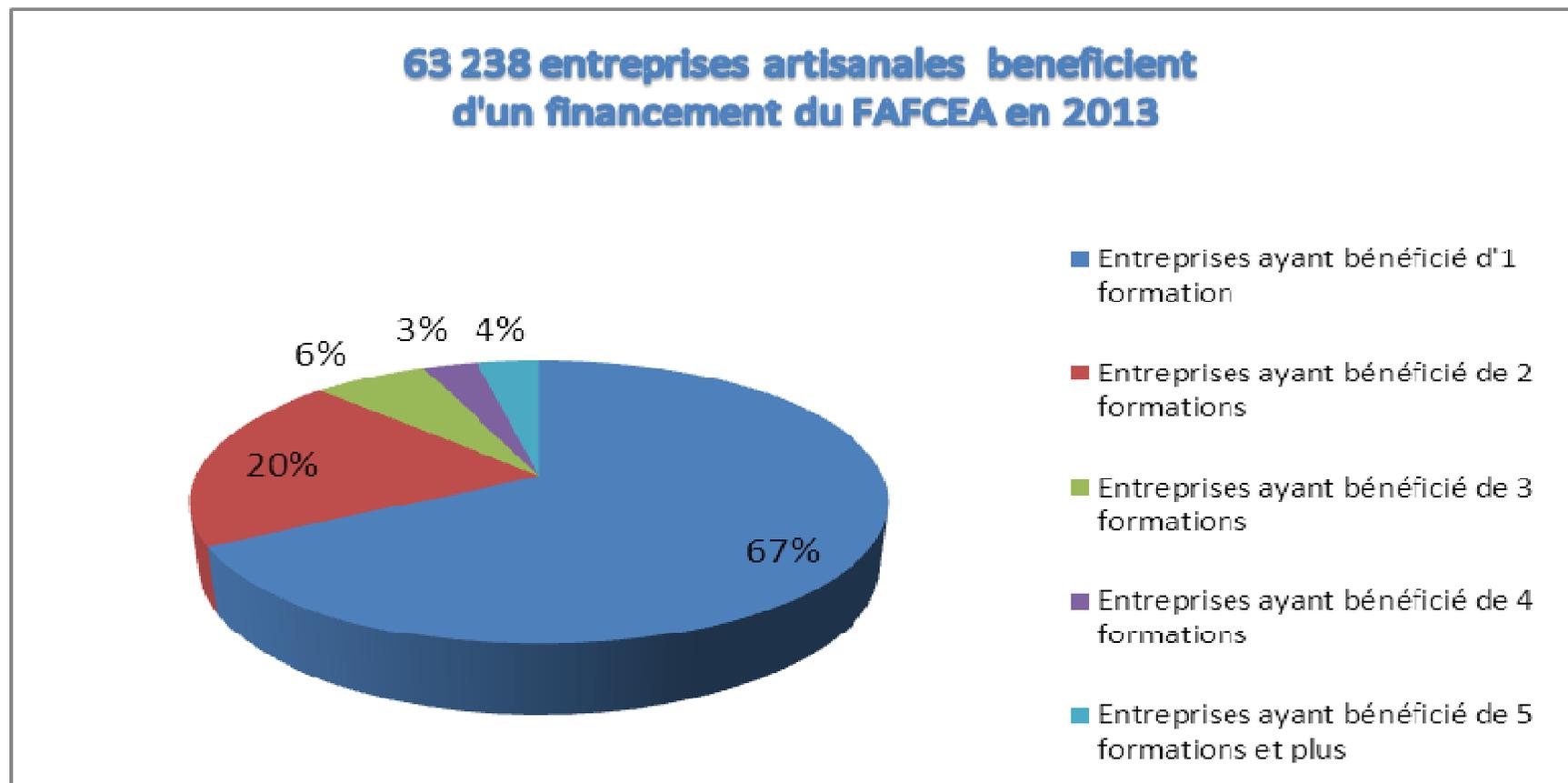


92% des dépenses sont utilisées pour financer des formations techniques.

2) Typologie des entreprises / stagiaires qui bénéficient du financement du FAFCEA

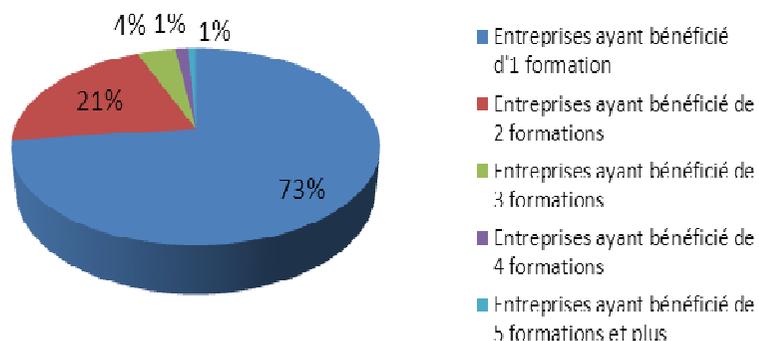
A. Les entreprises

a) Part des entreprises bénéficiant d'un ou plusieurs financements du FAFCEA

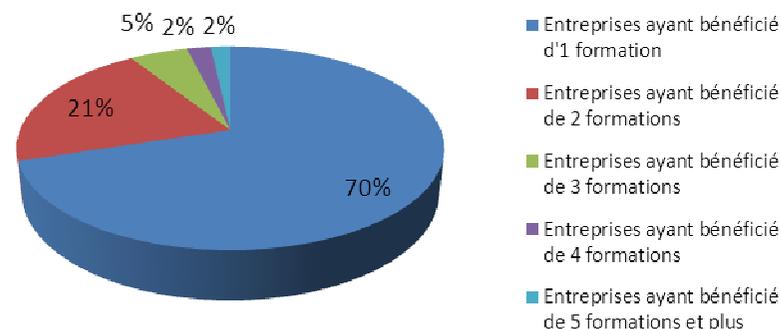


Une baisse d'environ 5% par rapport à 2012 des entreprises ayant bénéficié du financement par le FAFCEA d'une ou plusieurs formations. Le financement d'une seule formation par an et par entreprise concerne environ 67% des entreprises accompagnées par le FAFCEA, ce taux étant porté à 20% pour deux formations (contre 17% en 2012). 13% des entreprises ont bénéficié de 3 formations et plus (contre 14% en 2012).

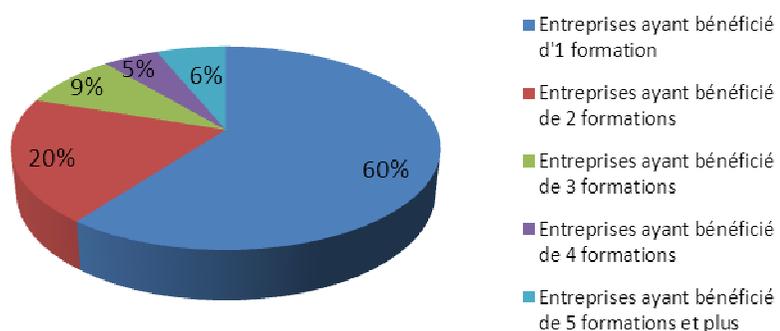
26 270 entreprises du bâtiment bénéficient du financement du FAFCEA



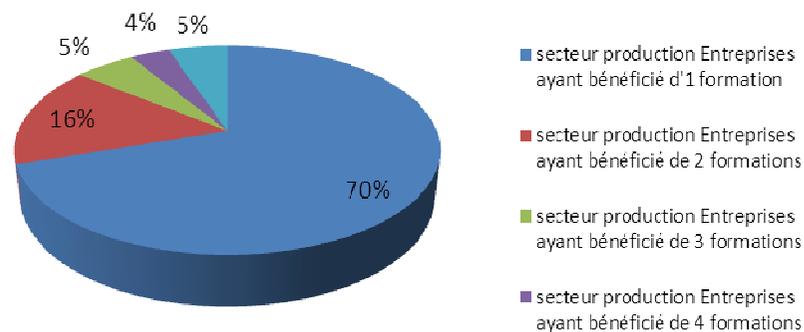
6 938 Entreprises du secteur alimentation bénéficient du financement du FAFCEA



2 458 entreprises de production bénéficient du financement du FAFCEA



27 572 entreprises de métiers & services bénéficient du financement du FAFCEA



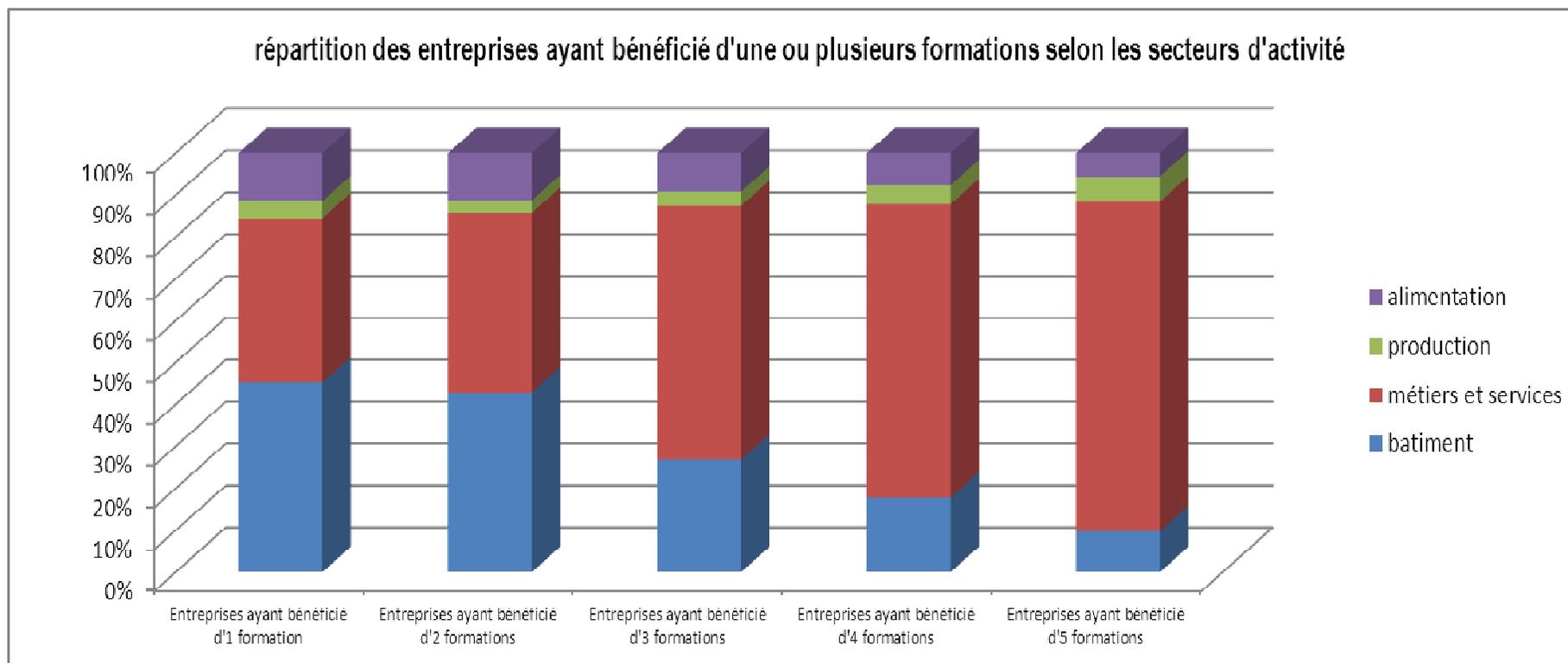
Une augmentation de 5% par rapport à 2012 des entreprises ayant bénéficié de 2 formations dans le secteur du bâtiment, effet vraisemblable du dispositif FEEBAT. Corrélativement est constatée une baisse de l'ordre de 2% des entreprises ayant bénéficié d'1,3,4,5 formations.

Une augmentation de 2% des entreprises ayant bénéficié d'une formation dans le secteur alimentation et une tendance équivalente à 2012 pour les entreprises ayant bénéficié de 2,3,4,5 formations.

Une tendance équivalente à 2012 pour le secteur Métiers et Services.

Une baisse de 4% par rapport à 2012 des entreprises ayant bénéficié d'1 formation dans le secteur production au profit d'une augmentation de 3% pour 2 formations et une tendance équivalente à 2012 pour les entreprises ayant bénéficié de 3 formations et plus.

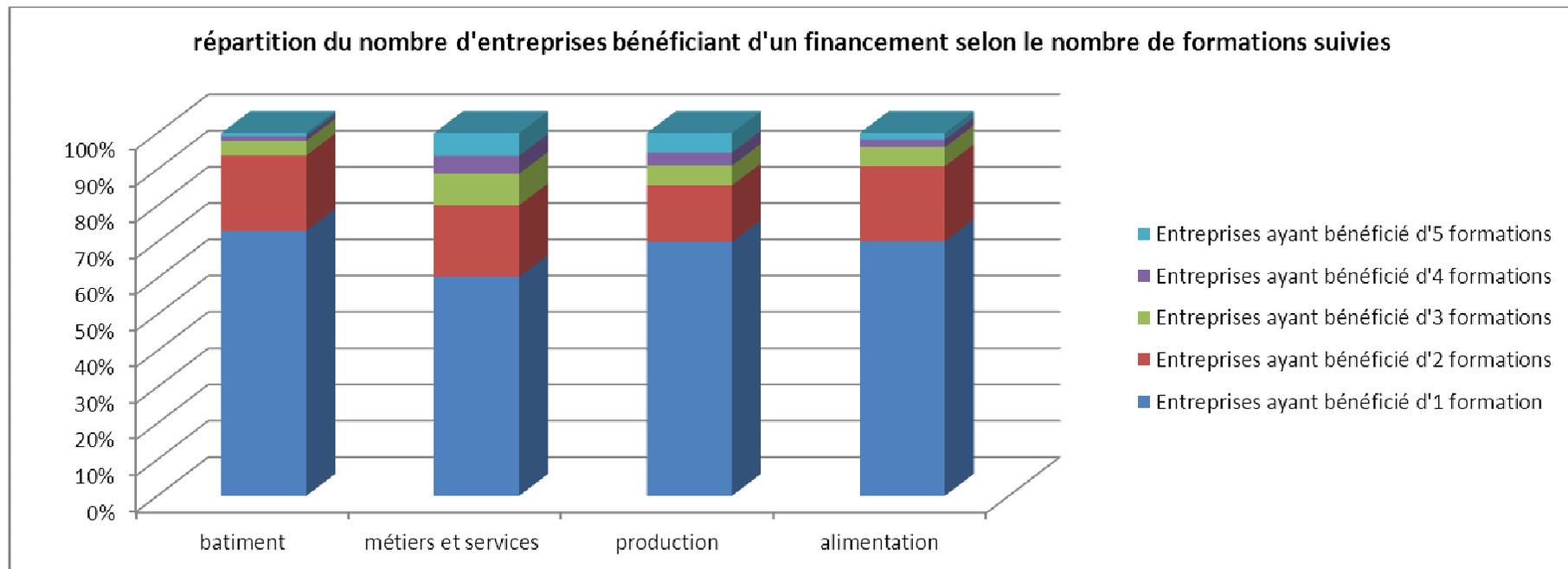
b) Répartition des entreprises ayant bénéficié d'un ou plusieurs financements du FAFCEA selon les secteurs d'activité



En moyenne la répartition des entreprises ayant bénéficié d'une ou plusieurs formations est ventilée selon le secteur d'activité ainsi : 42% d'entreprises du Batiment, 47% d'entreprises fabrication et services et 11% d'entreprises de l'alimentation

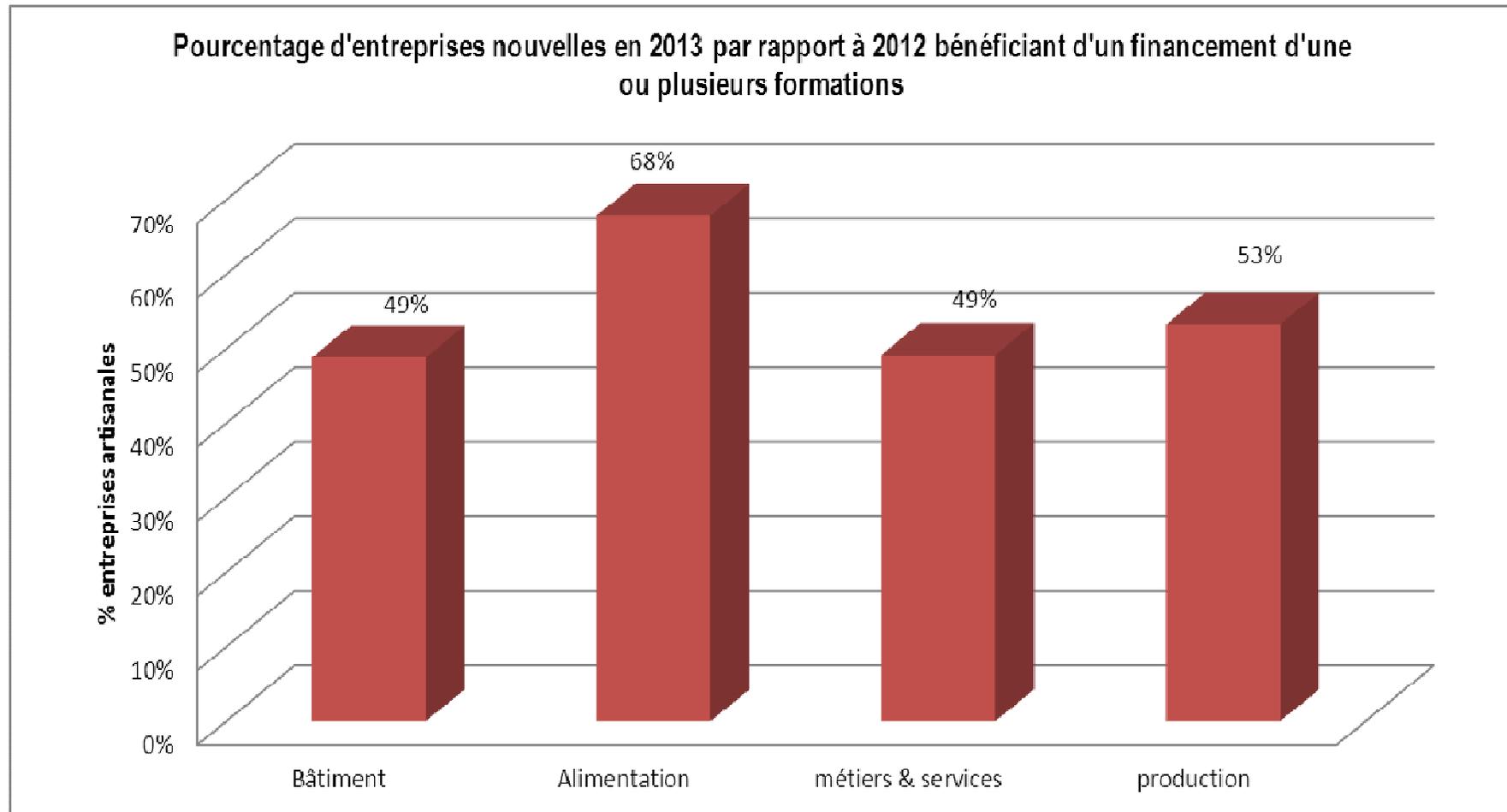
Les secteurs Services et Fabrication et Bâtiment représentent en moyenne 89% des entreprises artisanales bénéficiant d'une ou plusieurs formations du FAFCEA.

c) Répartition du nombre d'entreprises bénéficiant d'un financement par le FAFCEA selon le nombre de formations suivies

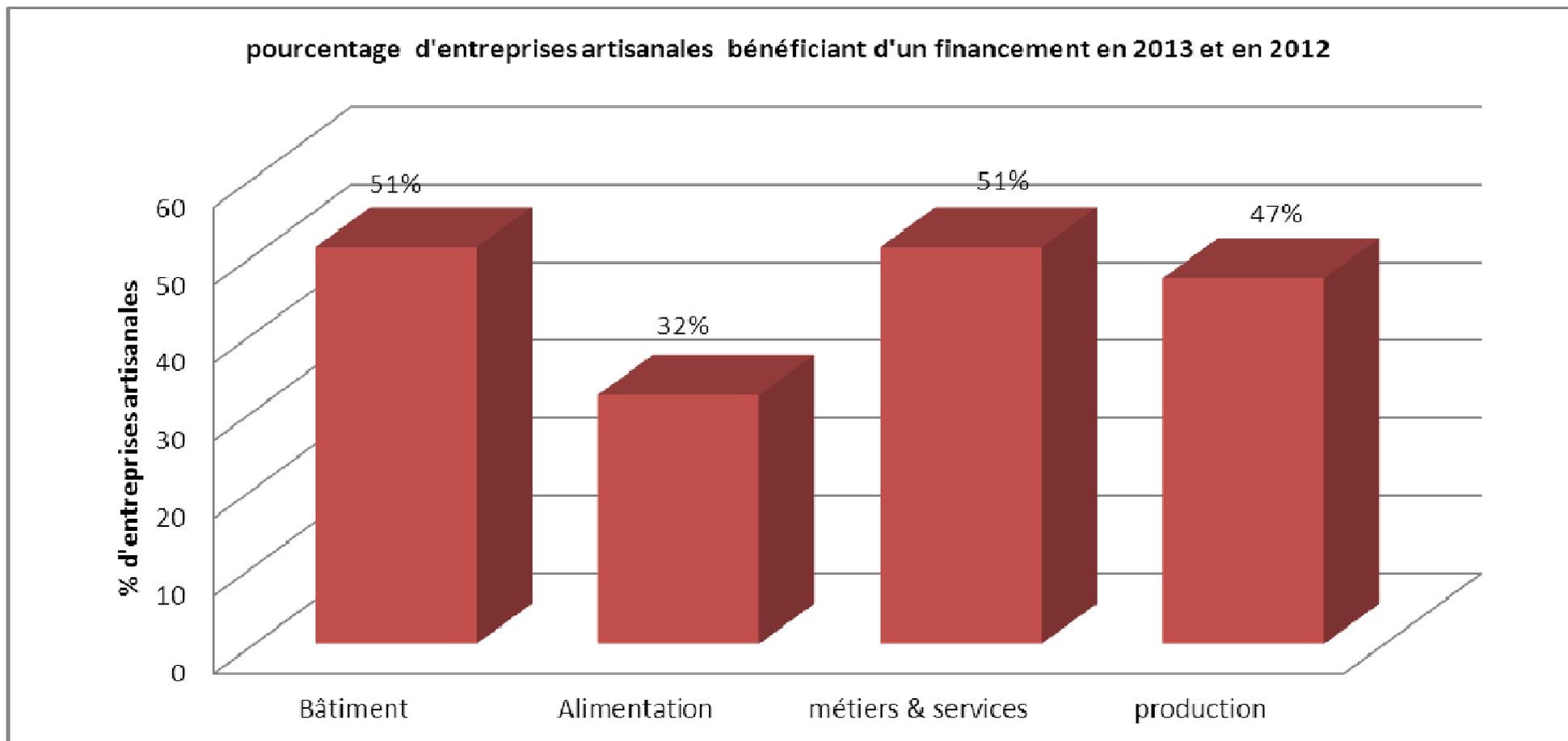


En moyenne, parmi les entreprises artisanales qui ont accès à un financement du FAFCEA, 67% d'entre elles ont bénéficié du financement d'une formation soit par rapport à 2012 une baisse de 2%, 20% de 2 formations soit une augmentation de 3%, 13% de 3 Formations et plus soit une baisse de 2%.

d) Pourcentage d'entreprises artisanales nouvelles bénéficiant d'un financement par le FAFCEA



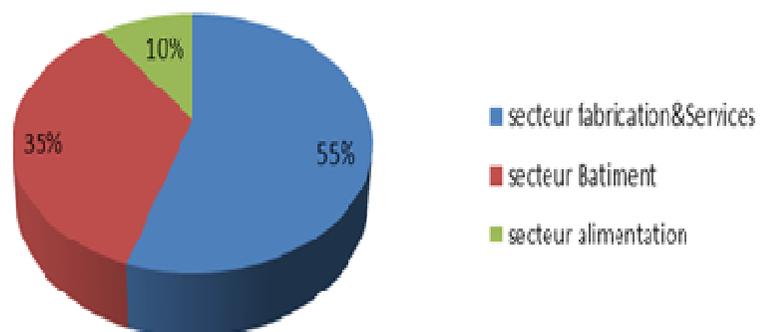
En moyenne, environ 51% des entreprises artisanales nouvelles ont bénéficié d'un financement du FAFCEA en 2013, indicateur qui perd 9 points vs 2012. Par rapport à 2012 cette répartition indique une baisse de 24% des entreprises du bâtiment, une hausse de 5% des entreprises des métiers et services, une hausse également de 6% des entreprises de l'alimentation et une baisse de 9% des entreprises de production



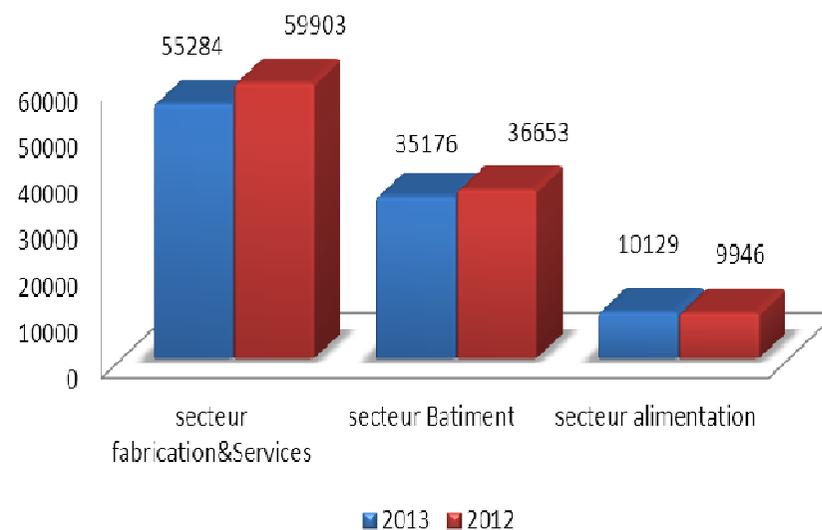
En moyenne, environ la moitié des entreprises artisanales ont bénéficié d'un financement du FAFCEA en 2013 et en 2012 sauf celles de l'alimentation qui ne représente que 32%.

B. Les stagiaires

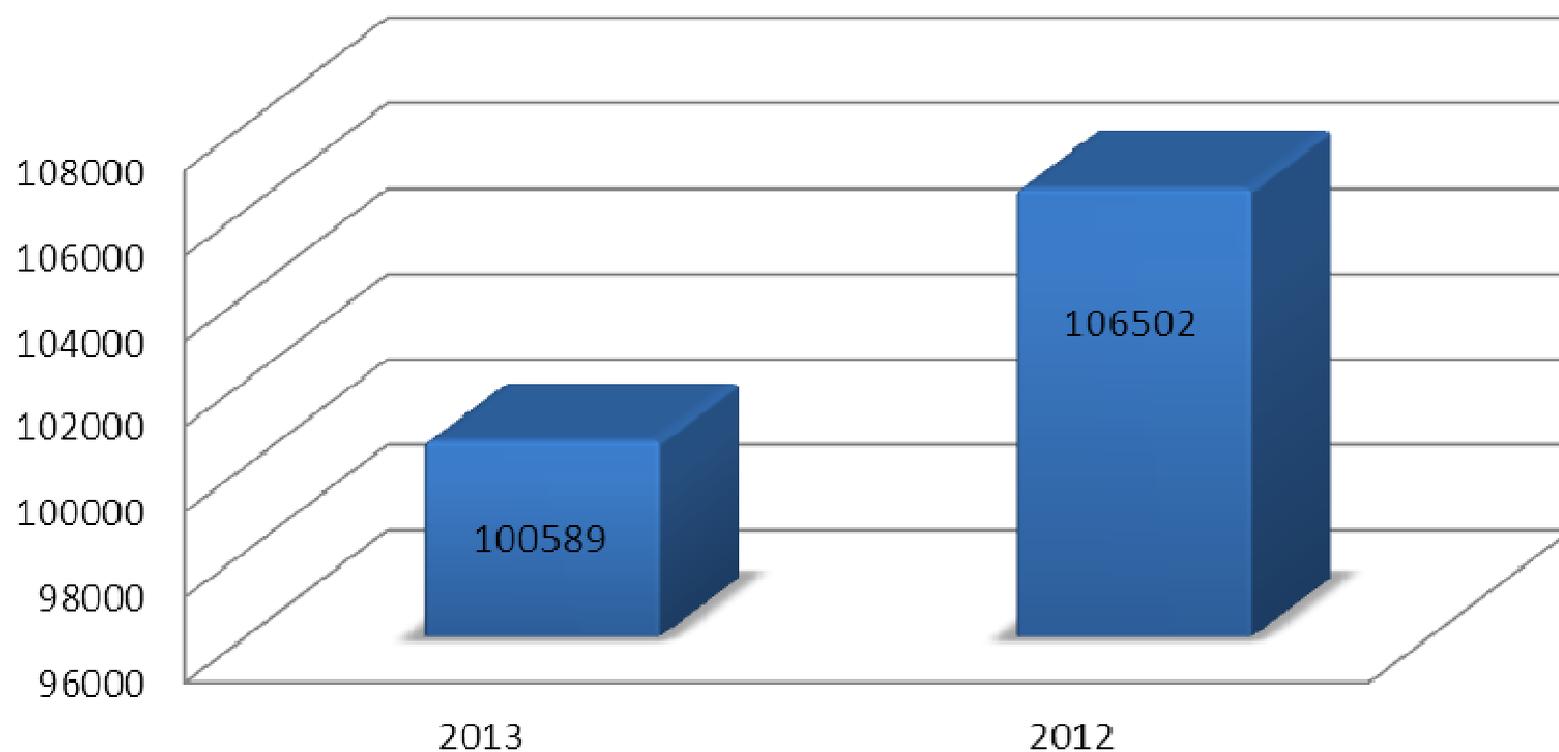
pourcentage de répartition des stagiaires par secteur en 2013



comparatif stagiaires financés en 2012-2013 par secteur

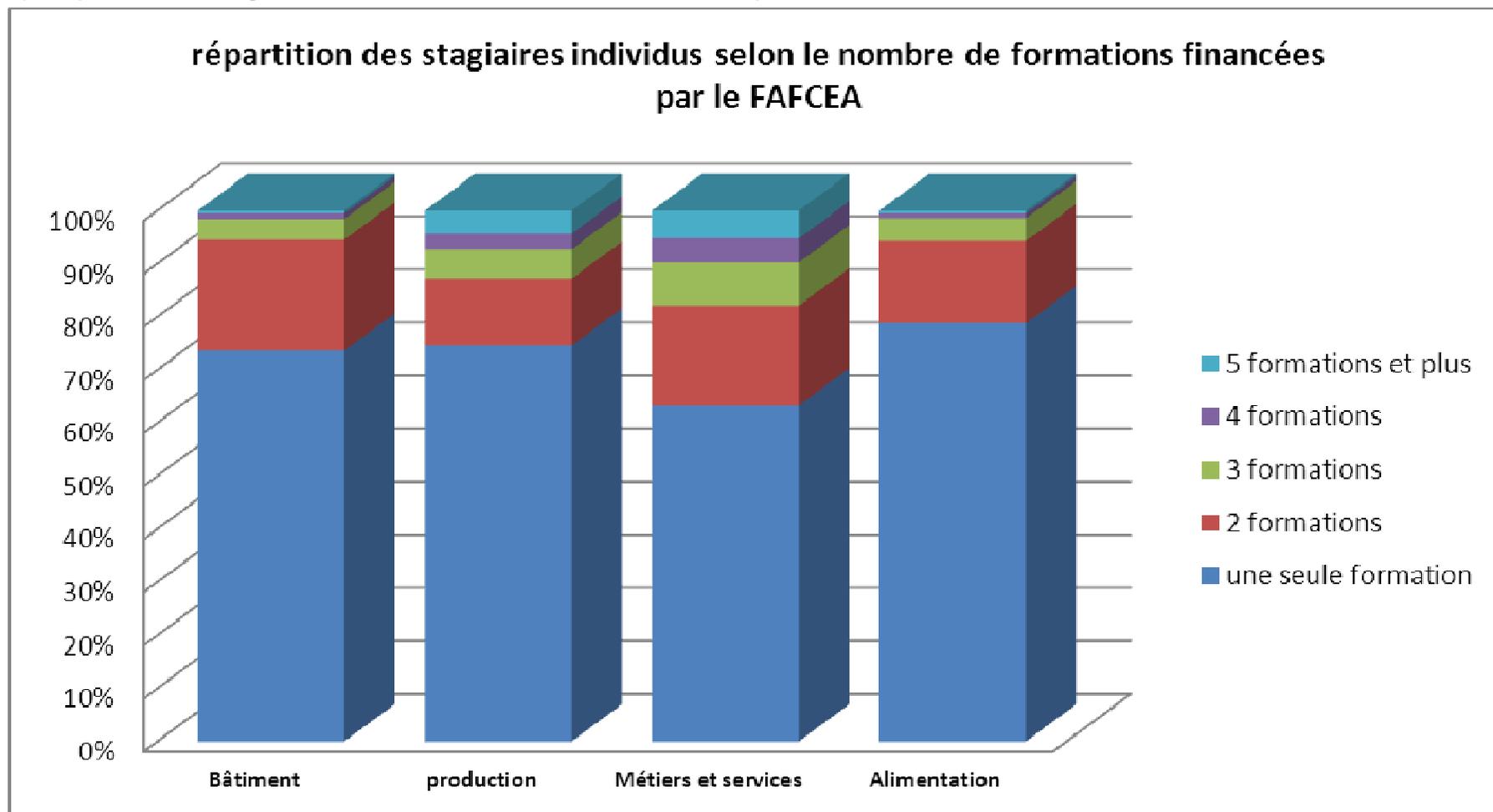


stagiaires financés en 2013 par le FAFCEA



Une baisse globale de 6 % de stagiaires financés en 2013 - sauf dans le secteur alimentation - qui peut s'expliquer par une baisse des critères de prise en charge notamment pour les formations dites technique de l'ordre de 27% entre le 1^{er} et le 2nd semestre 2013.

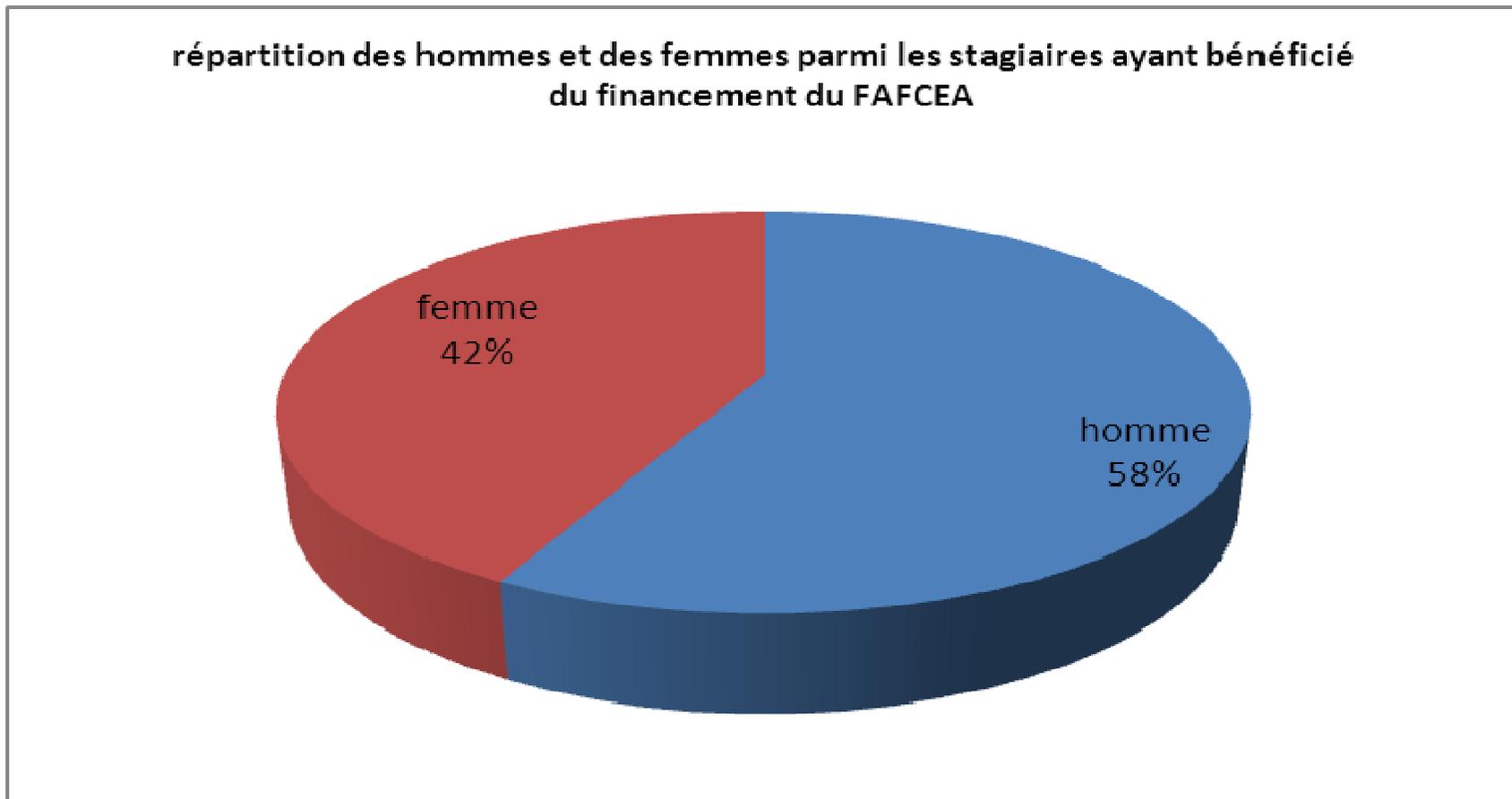
a) Répartition des stagiaires selon le nombre de formations financées par le FAFCEA



En moyenne, parmi les stagiaires (individus) qui ont eu accès à un financement du FAFCEA, environ 70% d'entre eux ont bénéficié du financement d'une formation (+4% / 2012), 19% de 2 formations (-4% / 2012) et 11% de 3 Formations et plus.

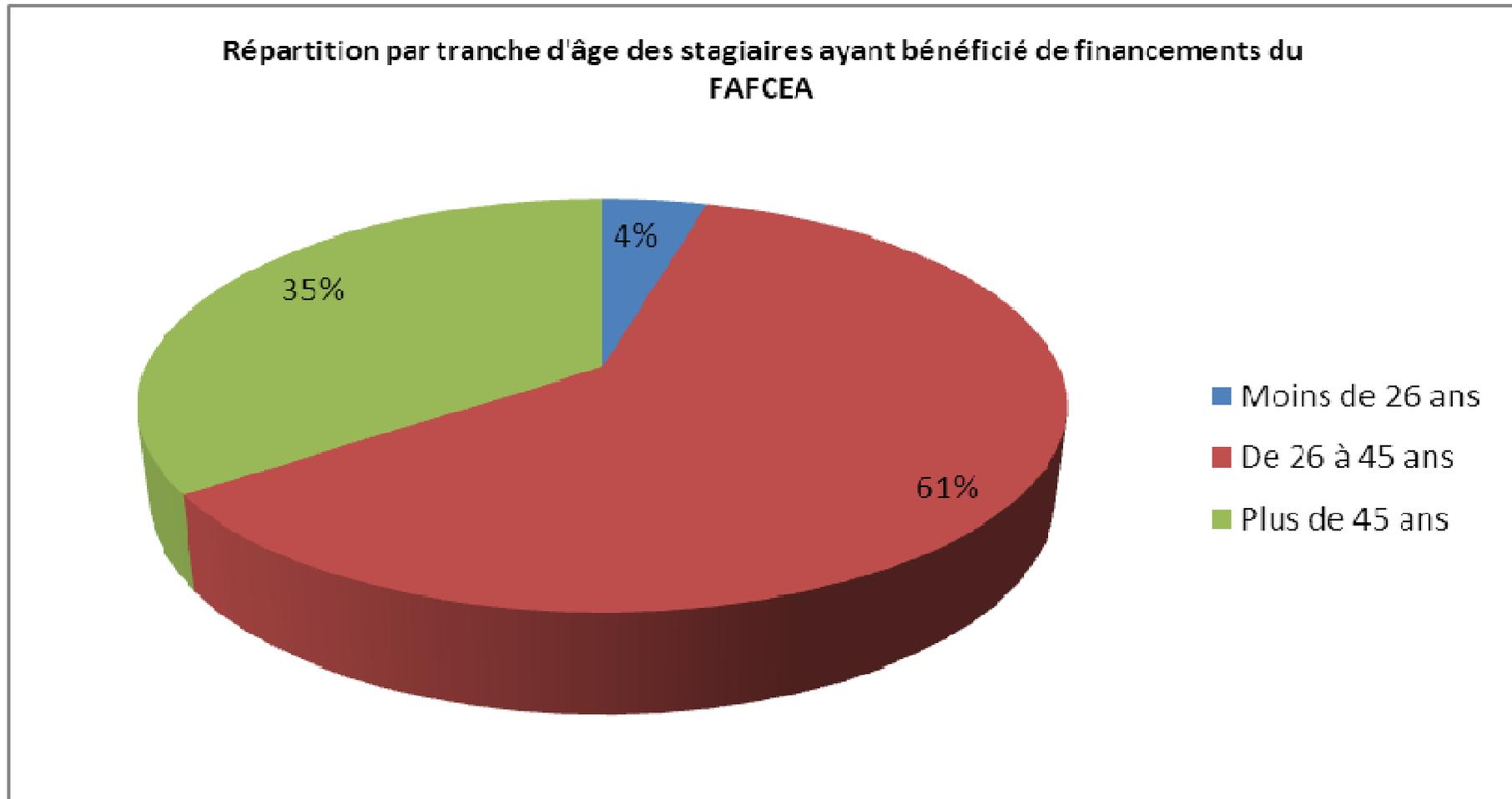
b) Profil des stagiaires

a. Répartition par genre des stagiaires bénéficiant de financement par le FAFCEA



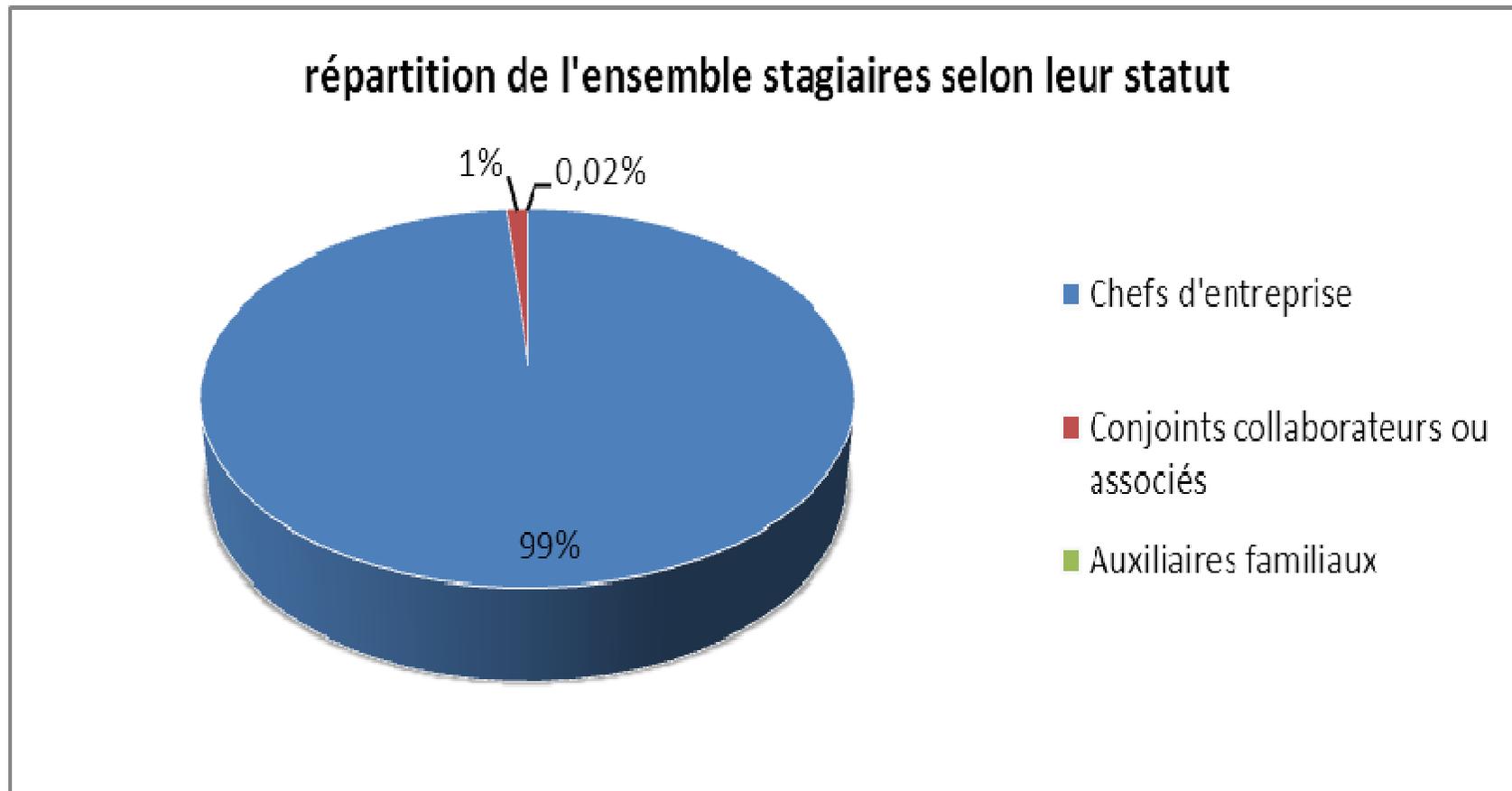
Dans l'ensemble, la répartition entre les femmes et les hommes est équilibrée et reste stable par rapport à 2012 (variation de 1%).

b. Répartition par tranche d'âge des stagiaires bénéficiant de financement par le FAFCEA



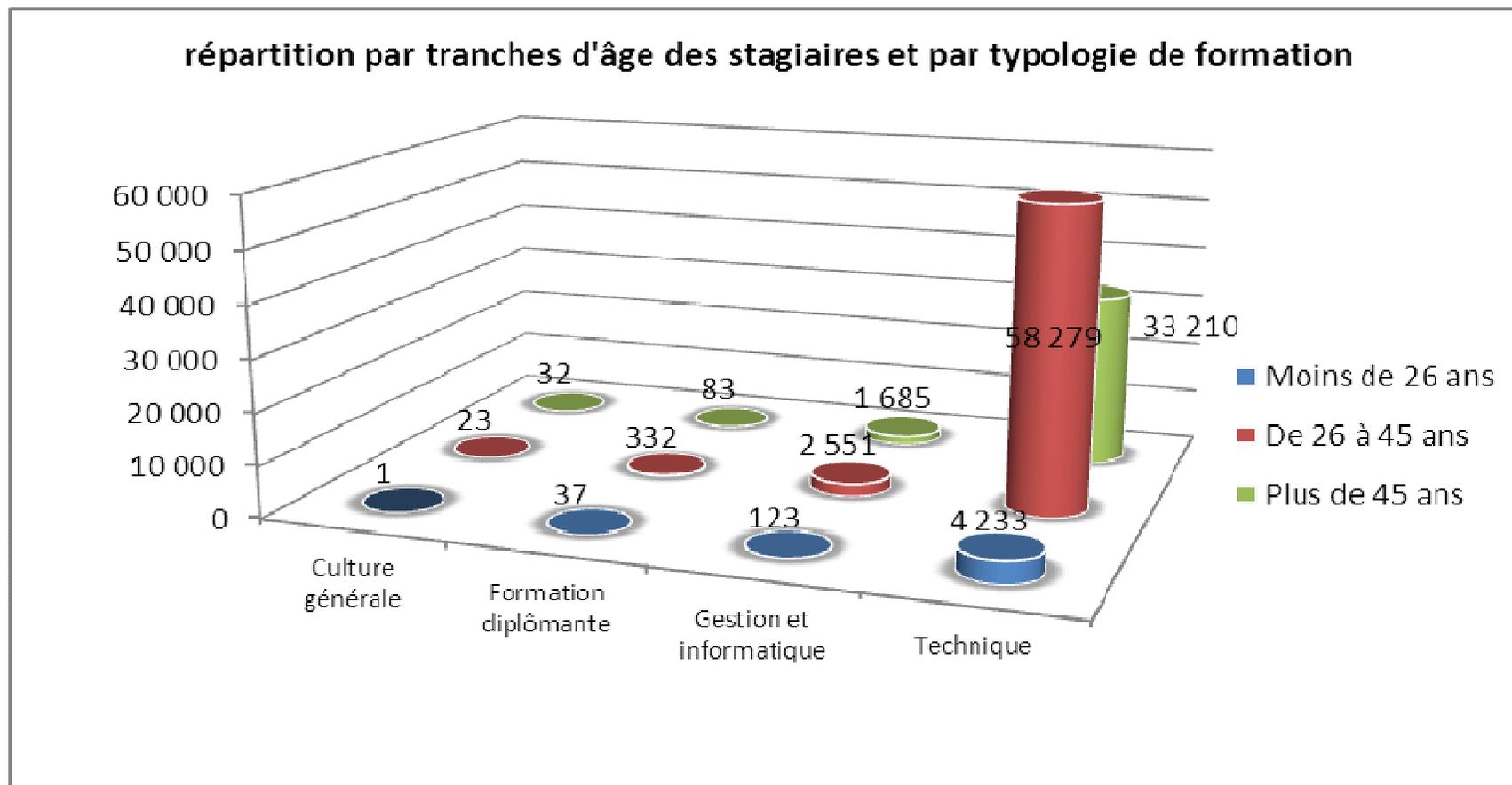
96% des stagiaires qui ont bénéficié d'un financement du FAFCEA ont plus de 26 ans.

c. Répartition des stagiaires selon leur statut



Dans l'ensemble, les stagiaires sont majoritairement chefs d'entreprise (environ 99%). Les stagiaires conjoints collaborateurs ou associés ne représentent que 1,2%. Les stagiaires hommes sont presque tous chefs d'entreprise (99%) contre 98% pour les femmes. Le statut de conjoint collaborateur ou associé représente une part 3 fois plus importante chez les femmes que chez les hommes.

d. Répartition des stagiaires selon la tranche d'âge et la typologie de formation



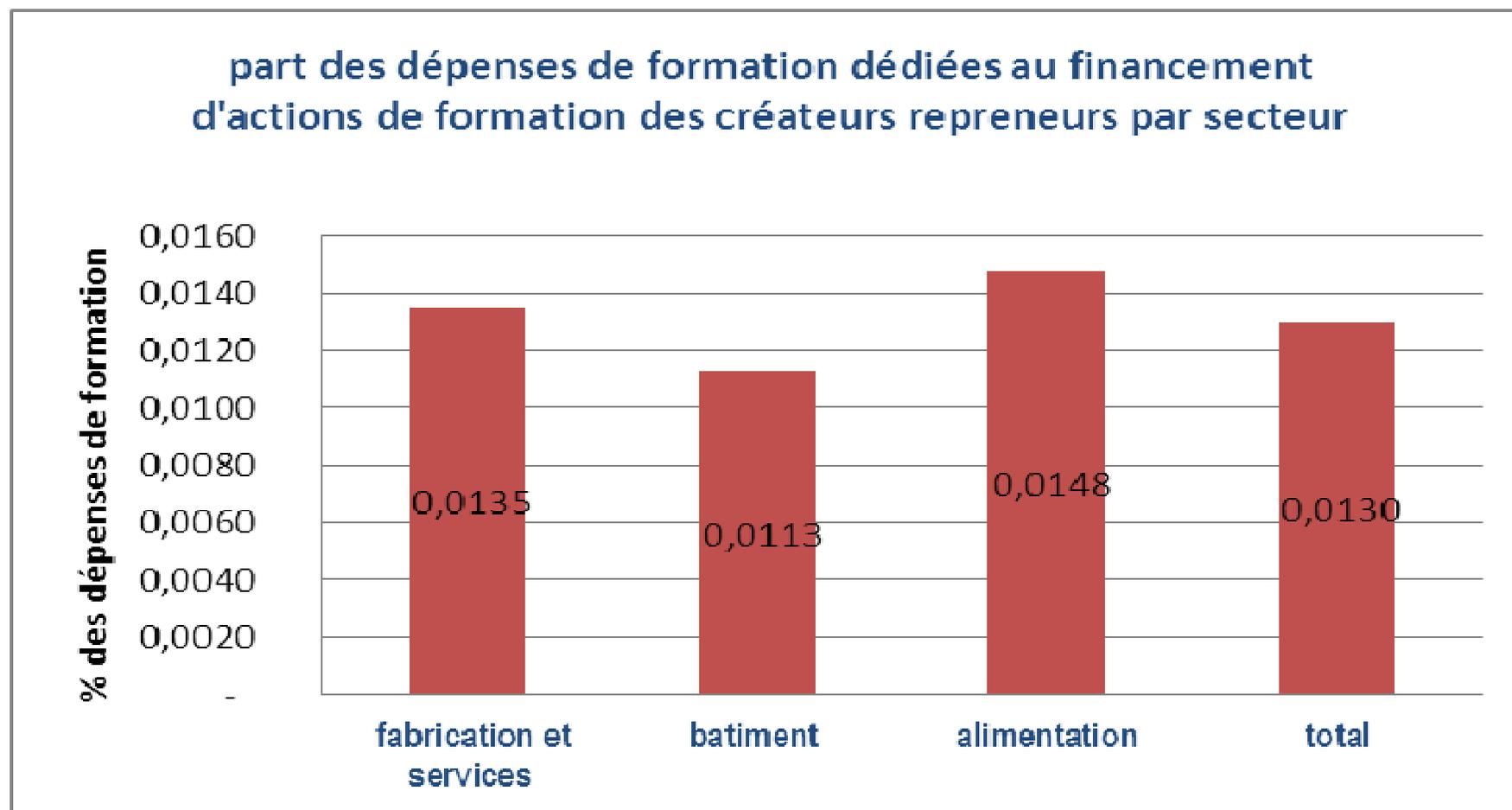
95% des stagiaires femmes et hommes ayant bénéficié d'un financement du FAFCEA ont effectué une ou plusieurs formations techniques.

Profil de la répartition des hommes et des femmes selon la typologie des formations : Technique = 58% hommes et 42% femmes /

Diplômant 43% hommes et 57%femmes/ Gestion-informatique 59% hommes et 41%femmes / Culture générale 93% hommes et 7% femmes (peu significatif 4 stagiaires comptabilisés).

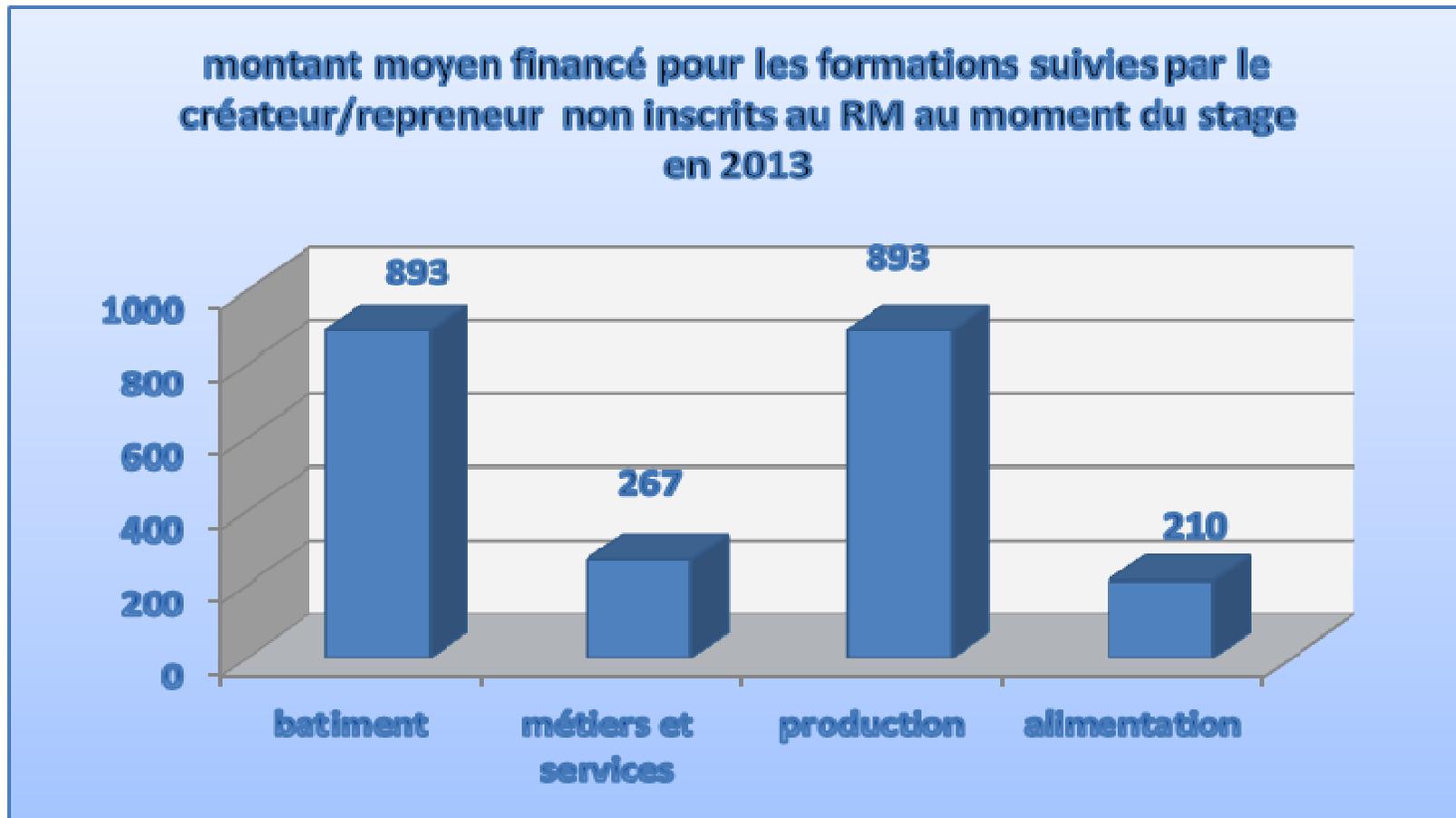
C. Les créateurs et repreneurs d'entreprise

- a) Répartition des dépenses du FAFCEA dédiée au financement d'actions de formation des créateurs/repreneurs installés depuis moins de 3 ans selon les secteurs d'activité



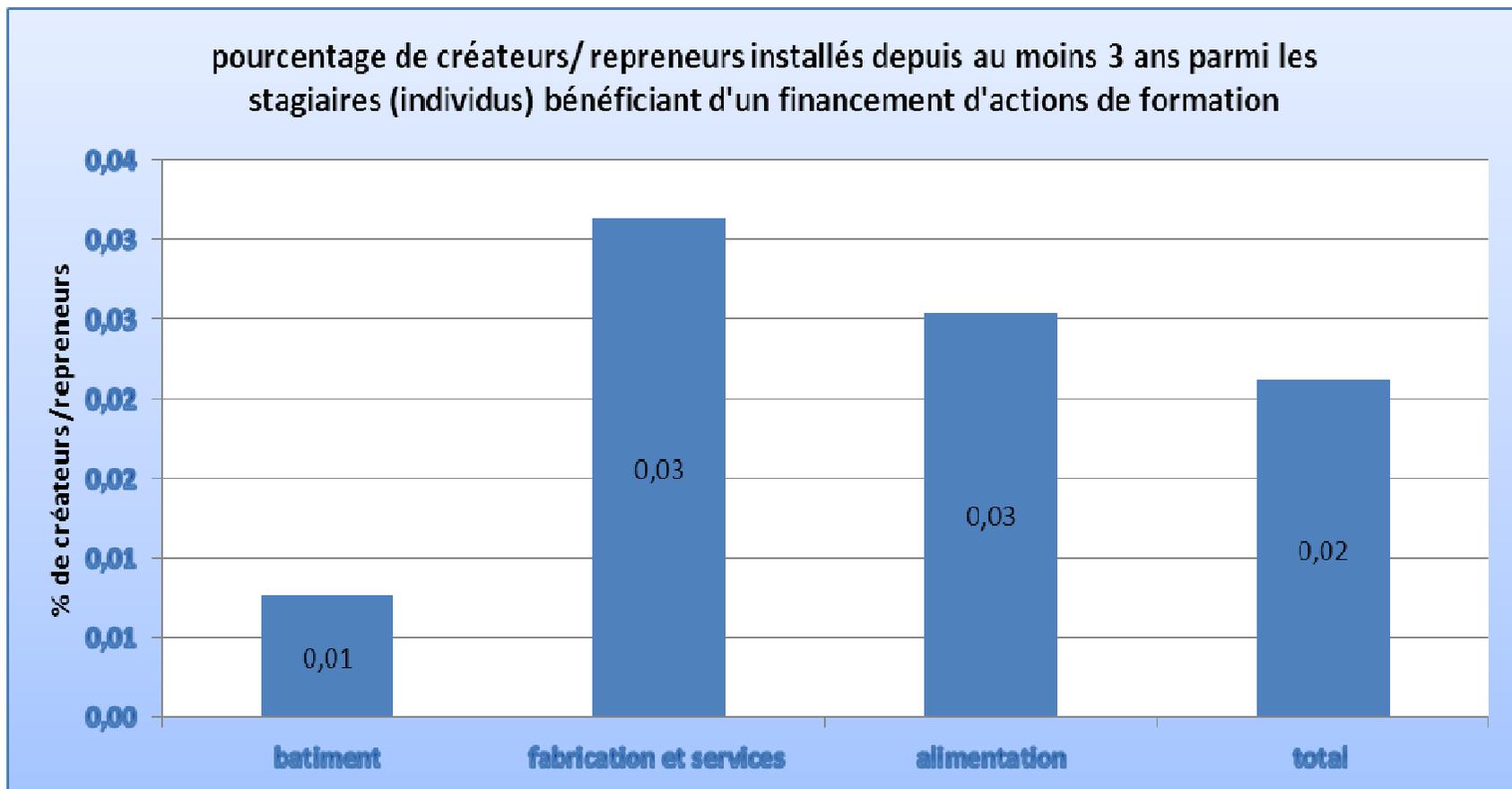
Le FAFCEA qui finance les actions de formation des créateurs et repreneurs d'entreprises artisanales y consacre 0,01% de son budget de formation.

b) Montant moyen financé par le FAFCEA pour des actions de formation pour un stagiaire créateur / repreneur par secteur



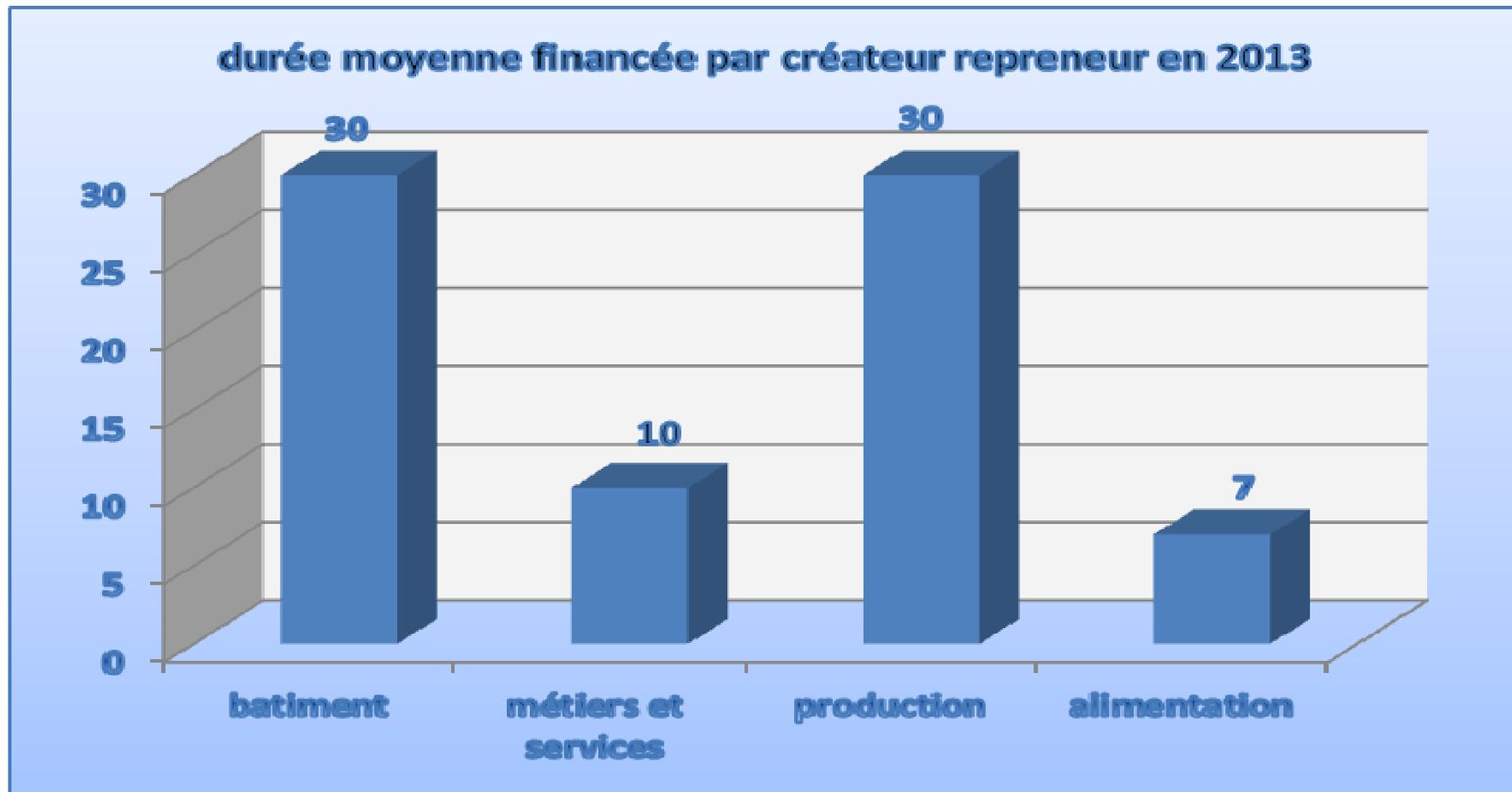
Le FAFCEA qui finance des actions de formation pour les créateurs repreneurs consacre à ces actions une dépense moyenne de 425€. Soit une baisse de 36% par rapport à 2012. Ce montant moyen dépasse 850€ dans les secteurs production et batiment mais est également en baisse de 26 % .

- c) Pourcentage de créateurs / repreneurs installés depuis moins de 3 ans parmi les stagiaires bénéficiant d'un financement d'actions de formation par le FAFCEA



14 stagiaires créateurs repreneurs ont bénéficié d'un financement d'une action de formation soit 0,02% de l'ensemble des individus financés par le FAFCEA. Diminution de 71% de stagiaires créateurs repreneurs financés par rapport à 2012 au profit des auto entrepreneurs

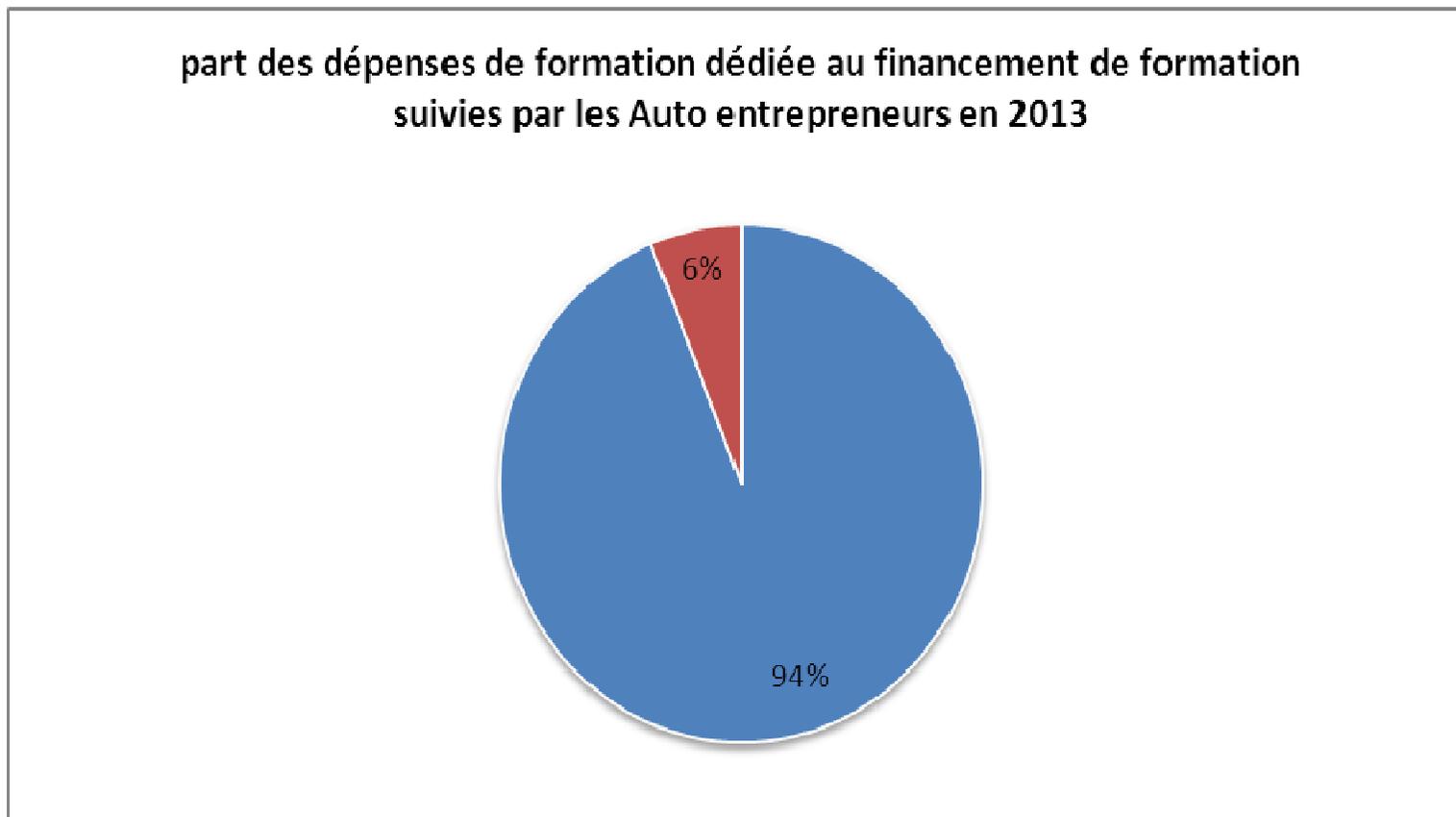
d) Nombre d'heures moyen financé par stagiaire créateur / repreneur installé depuis moins de 3 ans



En moyenne, les stagiaires créateurs et repreneurs bénéficient de 15 heures de formation financées par le FAFCEA. Les secteurs bâtiment et production financent en moyenne 30h pour les stagiaires créateurs repreneurs.

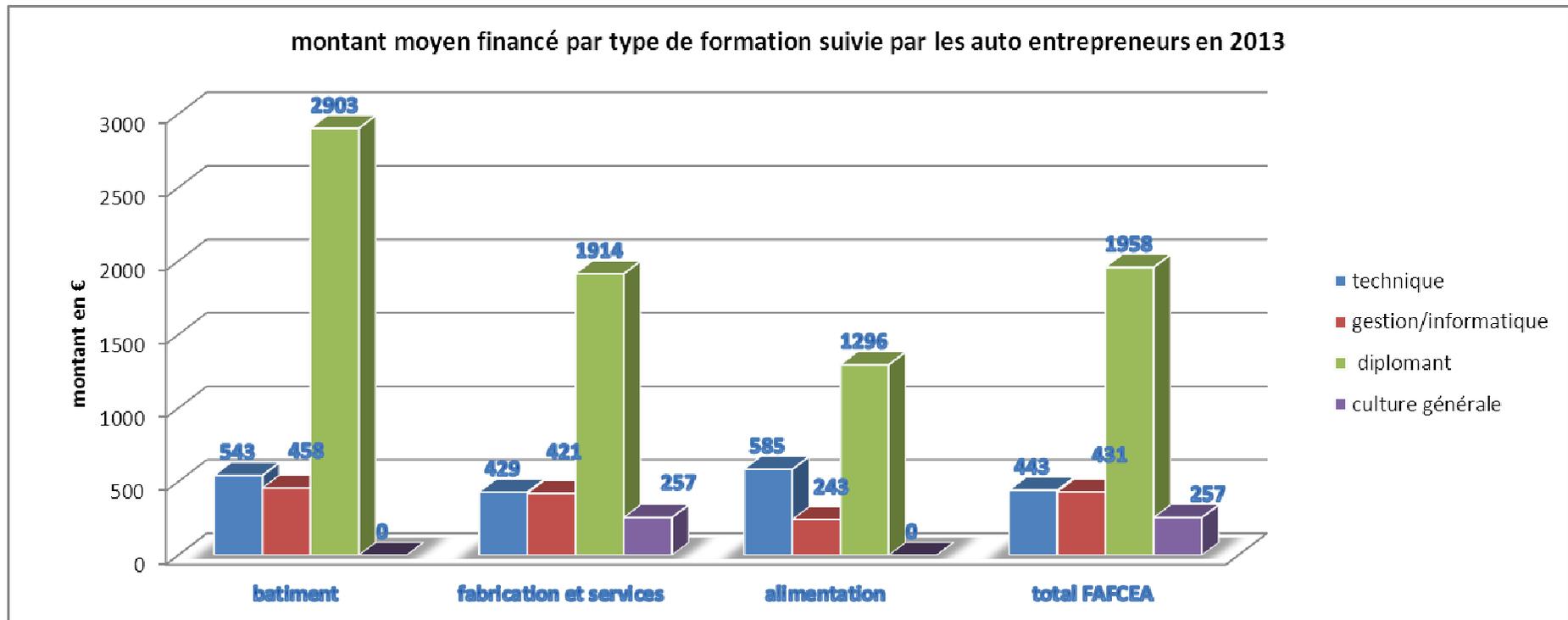
D. Les auto-entrepreneurs

a) Part des dépenses de formation du FAFCEA dédiée au financement d'actions de formation suivies par les auto-entrepreneurs



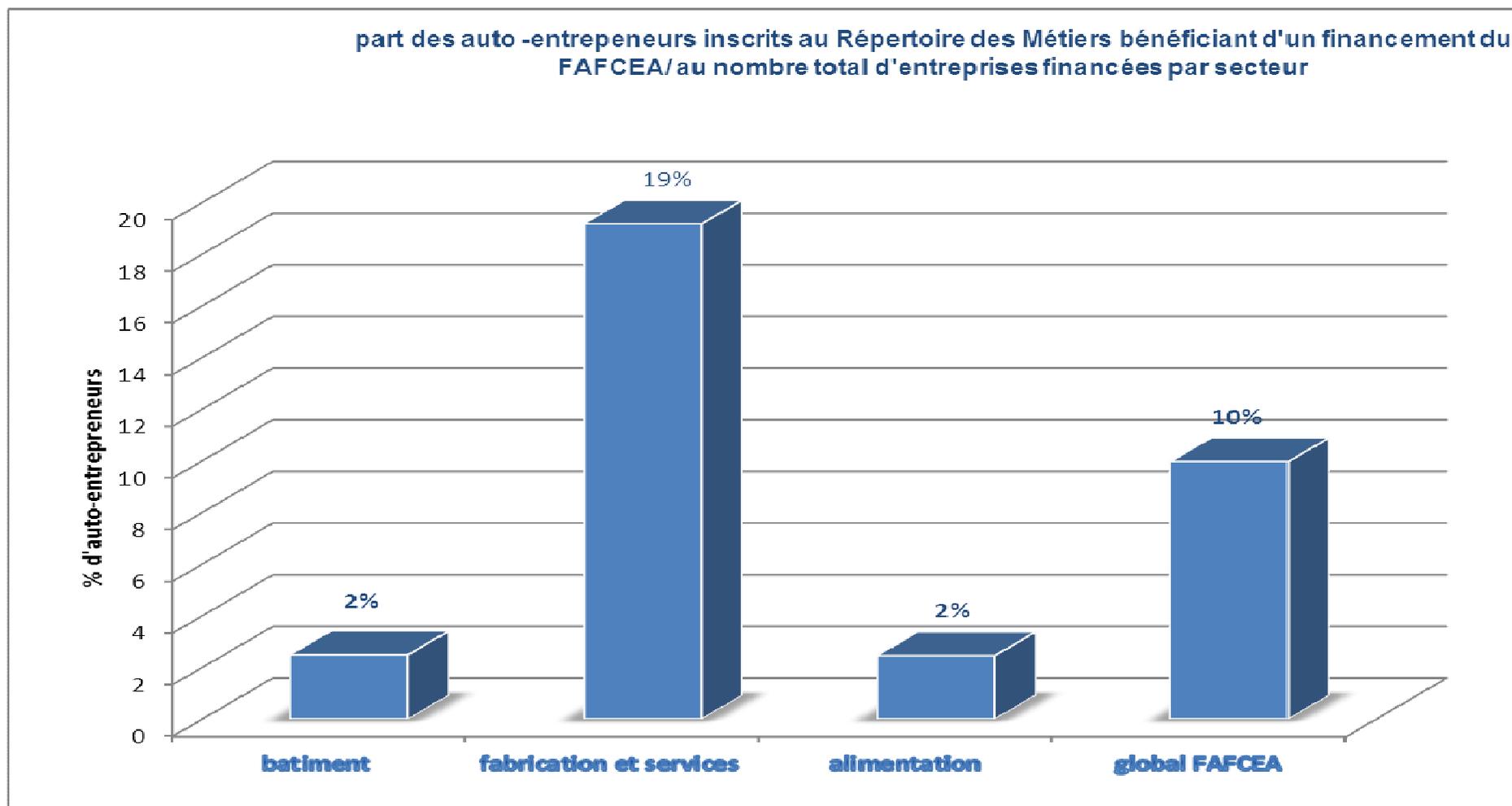
La part des dépenses de formation du FAFCEA dédiée au financement des actions de formations suivies par les AE est équivalente à 2012
Le FAFCEA a financé la formation des auto entrepreneurs pour un montant total de 3 012 928€ pour 129 918 heures. Une baisse des montants financés de l'ordre de 22% par rapport à 2012 et une hausse de 8% des heures financées

b) Montant moyen financé pour les actions de formation par stagiaire auto-entrepreneur



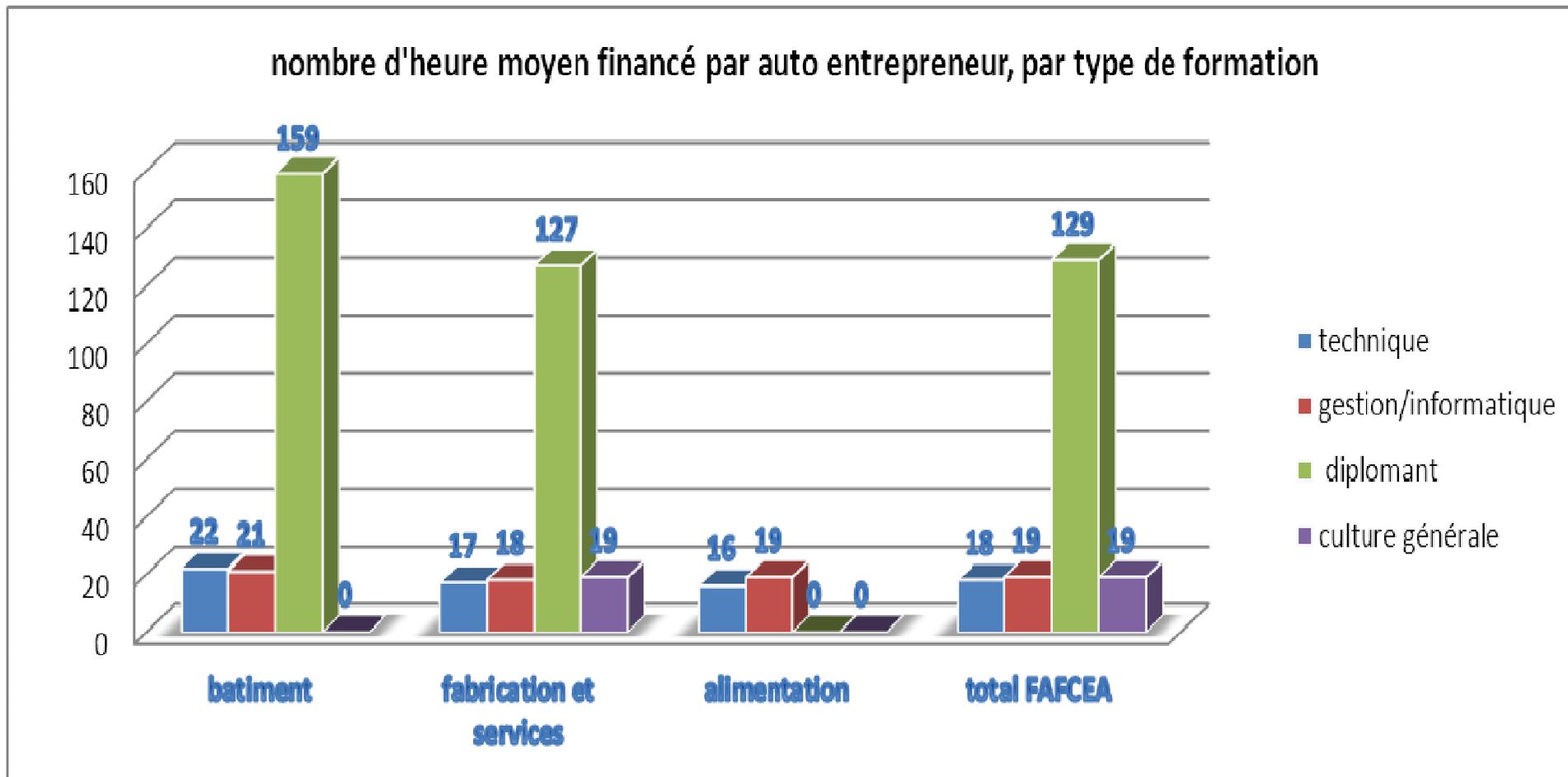
Le FAFCEA qui finance les actions de formations suivies par les stagiaires auto entrepreneurs consacre à ces actions une dépense moyenne de 458€ par stagiaire soit une baisse de 27% des montants financés par rapport à 2012.

c) Part d'auto-entrepreneurs inscrits au répertoire des métiers (RM) bénéficiant d'un financement par le FAFCEA par rapport au nombre total d'entreprises bénéficiant d'un financement par le FAFCEA



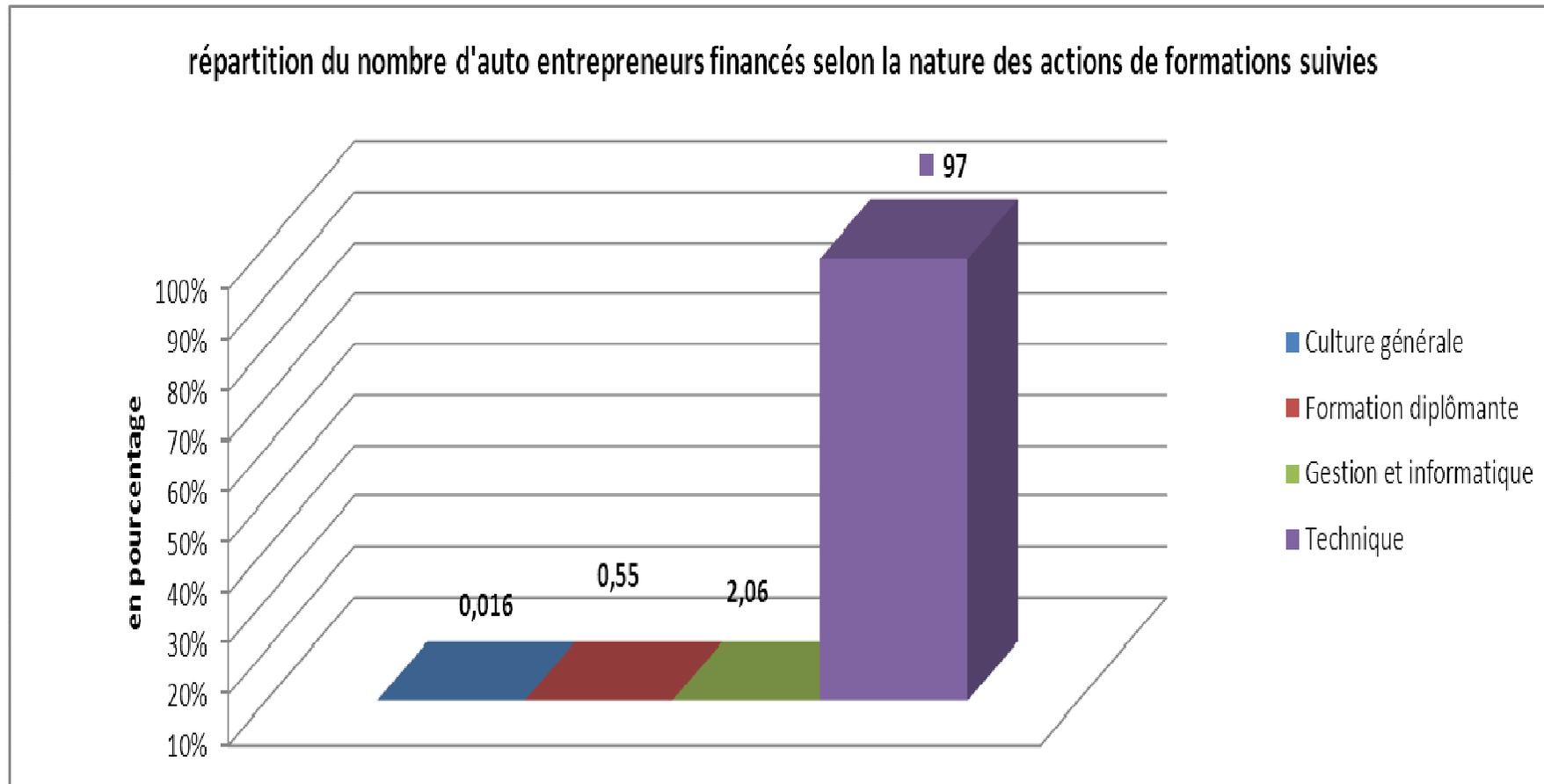
6 578 formations suivies par les auto-entrepreneurs ont été financées par le FAFCEA, soit une augmentation générale de 6% par rapport à 2012 dont 170 pour l'Alimentation qui double le nombre de formations suivies par les AE par rapport à 2012, 5 755 pour le Services et Fabrication en hausse de 5% et 653 pour le Bâtiment soit une tendance équivalente à 2012. 87% des auto-entrepreneurs relèvent du secteur Services et Fabrication.

d) Nombre d'heures moyen financé par stagiaire auto-entrepreneur



Un stage financé par le FAFCEA pour un auto-entrepreneur est d'une durée moyenne de 19h. Dans le détail, la durée moyenne d'un stage financé pour un auto-entrepreneur dure 18h pour une formation technique, 129h pour une formation diplômante et 19h pour un stage de gestion-informatique et culture générale. A noter une baisse de 20% de la durée moyenne d'une formation diplômante par rapport à 2012, et une baisse 10% pour les formations de culture générale. Le nombre d'heure moyen financé pour un auto-entrepreneur est équivalent à 2012 pour les formations techniques et de gestion-informatique.

e) Répartition du nombre d'auto-entrepreneurs bénéficiant d'un financement du FAFCEA selon la nature des actions de formation suivies

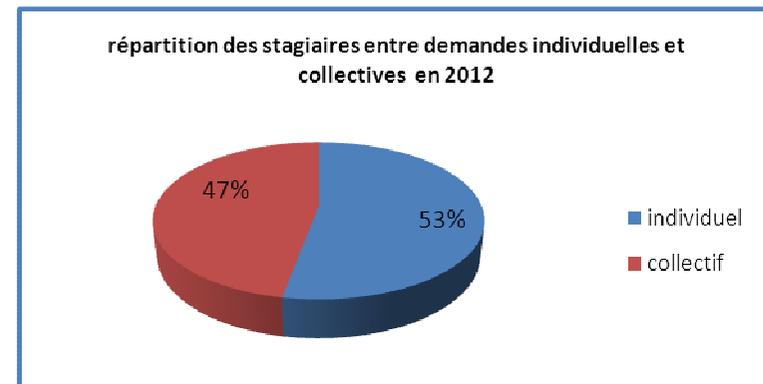
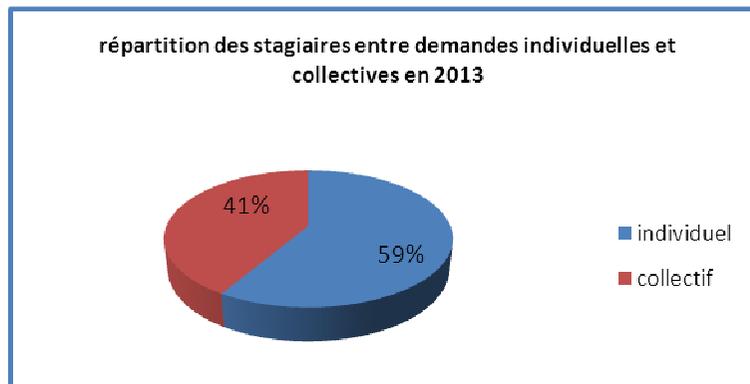


Au FAFCEA, 97% des actions de formation d'auto-entrepreneurs sont des formations techniques (contre une moyenne générale de 95%) ; 2% en gestion-informatique (moyenne générale de 4%).

3) Typologie des actions de formation financées par le FAFCEA

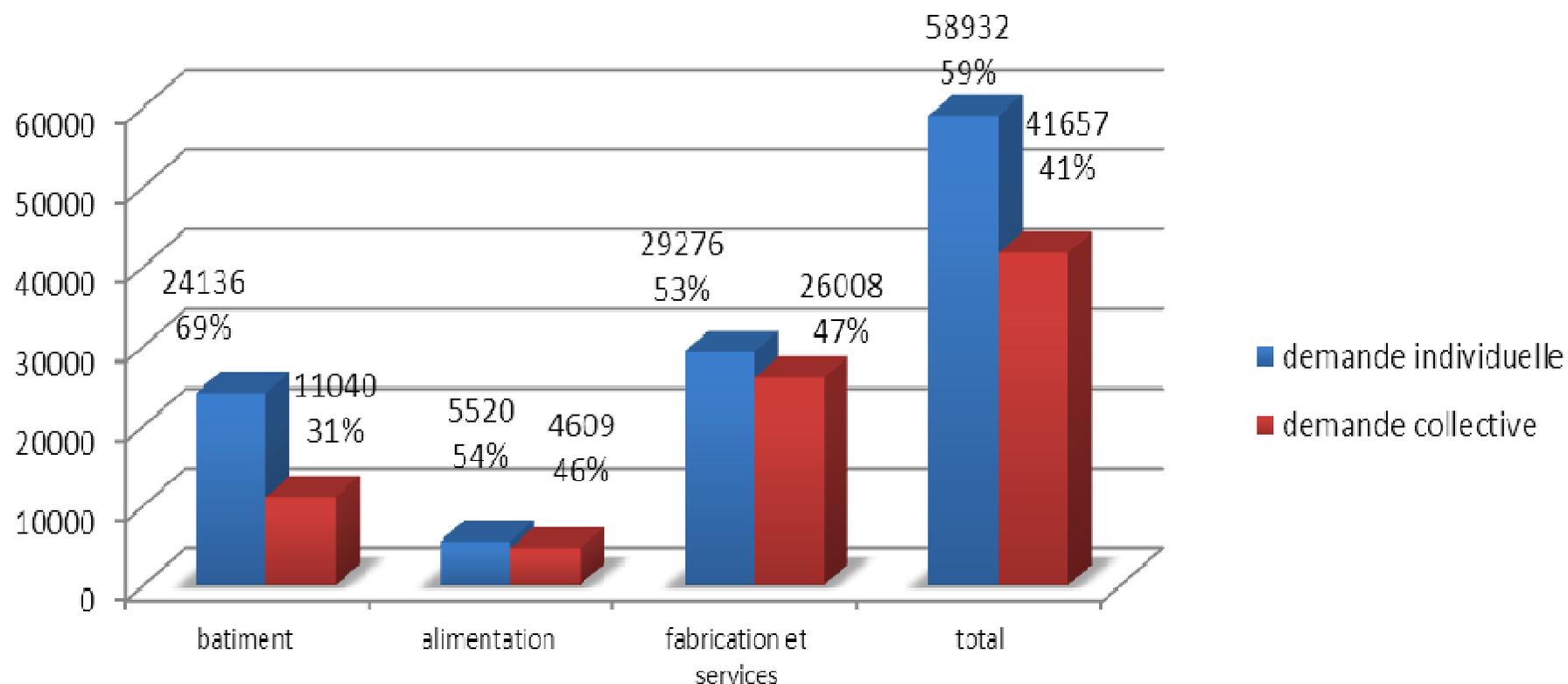
A. Nombre de formations individuelles et nombre d'heures de formations financées par le FAFCEA

a) Répartition des stagiaires en demande individuelle ou collective par secteur



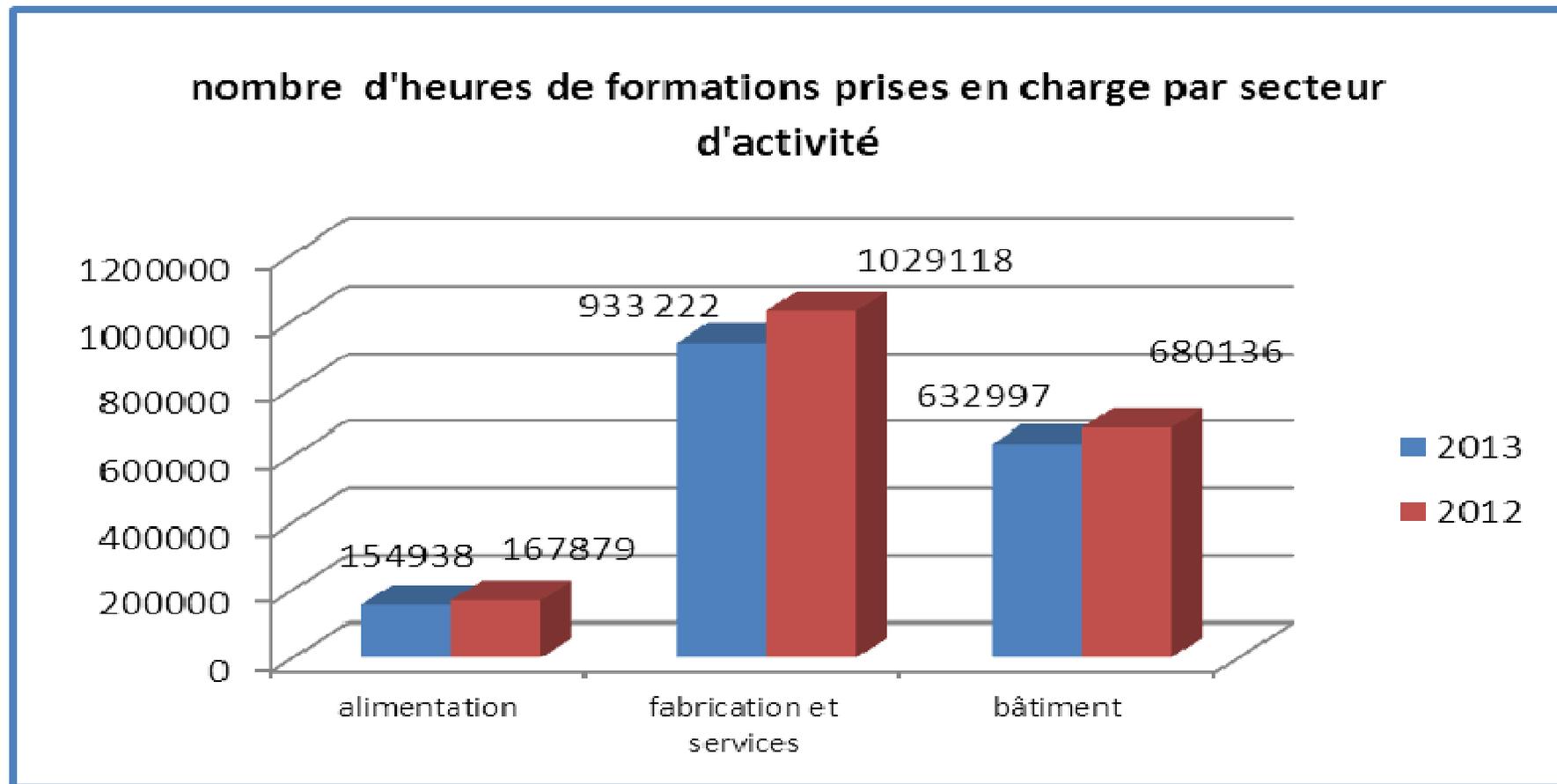
Dans l'ensemble, la répartition entre les demandes individuelles et collectives varie entre l'année 2012 et l'année 2013 avec une augmentation significative des demandes individuelles de 6 points au détriment des demandes collectives. La baisse des taux de prise en charge en cours d'exercice est susceptible d'avoir impacté la répartition des stagiaires dans les demandes collectives.

répartition des stagiaires du FAFCEA en demande individuelle ou collective par secteur d'activité en 2013



Au total, 58 932 formations individuelles sont financées pour 41 657 formations collectives en 2013. Dans le secteur du bâtiment, la répartition des stagiaires en demandes individuelles représente plus du double de celle des demandes collectives, dans les autres secteurs la répartition est équilibrée.

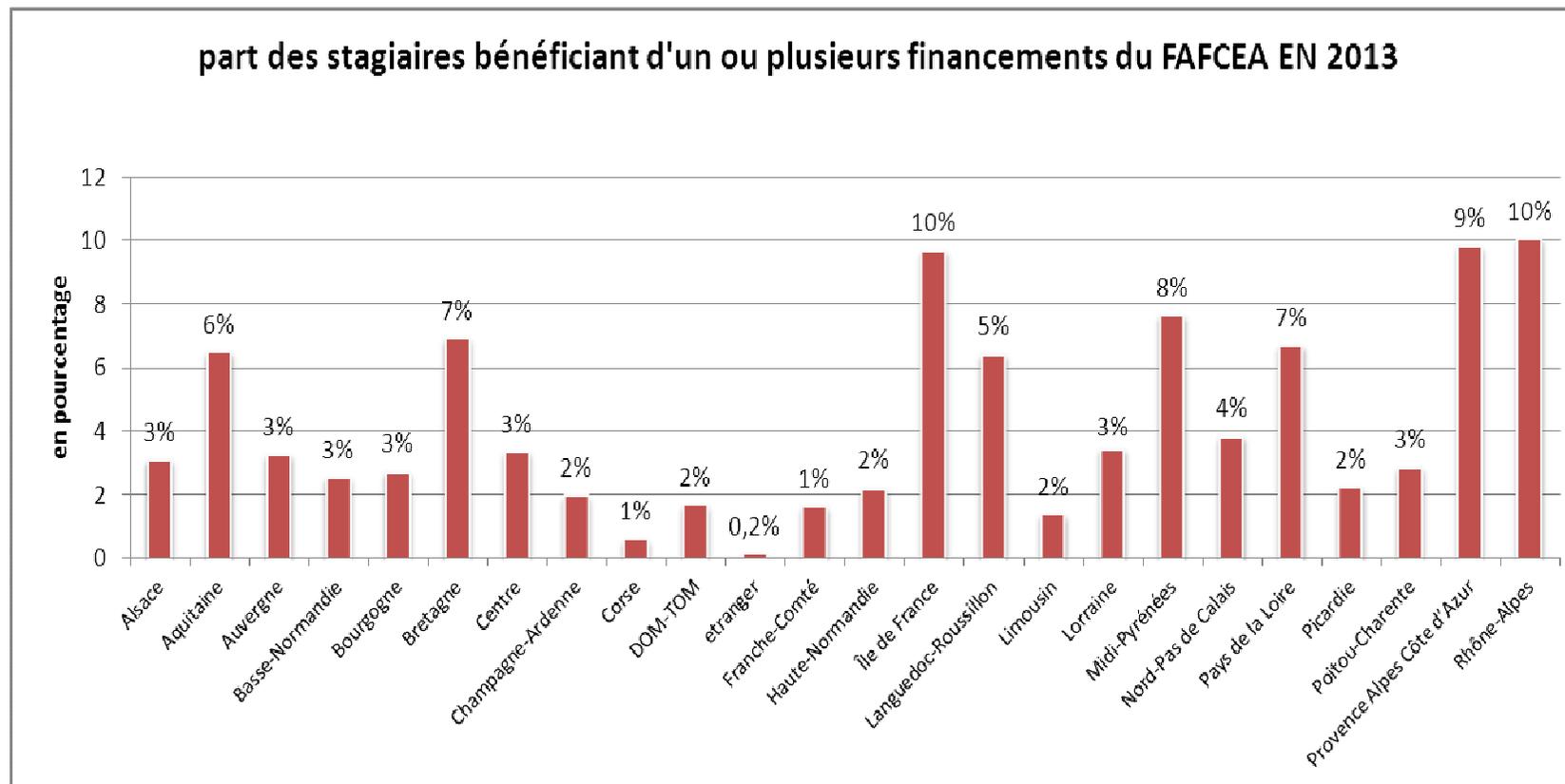
b) Nombre d'heures de formation financées par le FAFCEA



Au total, 1 721 157 heures de formations sont financées par le FAFCEA en 2013 soit une baisse de 8% des heures financées, dont 54% pour le secteur Services et Fabrication, 37% pour le secteur Bâtiment et 9% pour le secteur Alimentation.

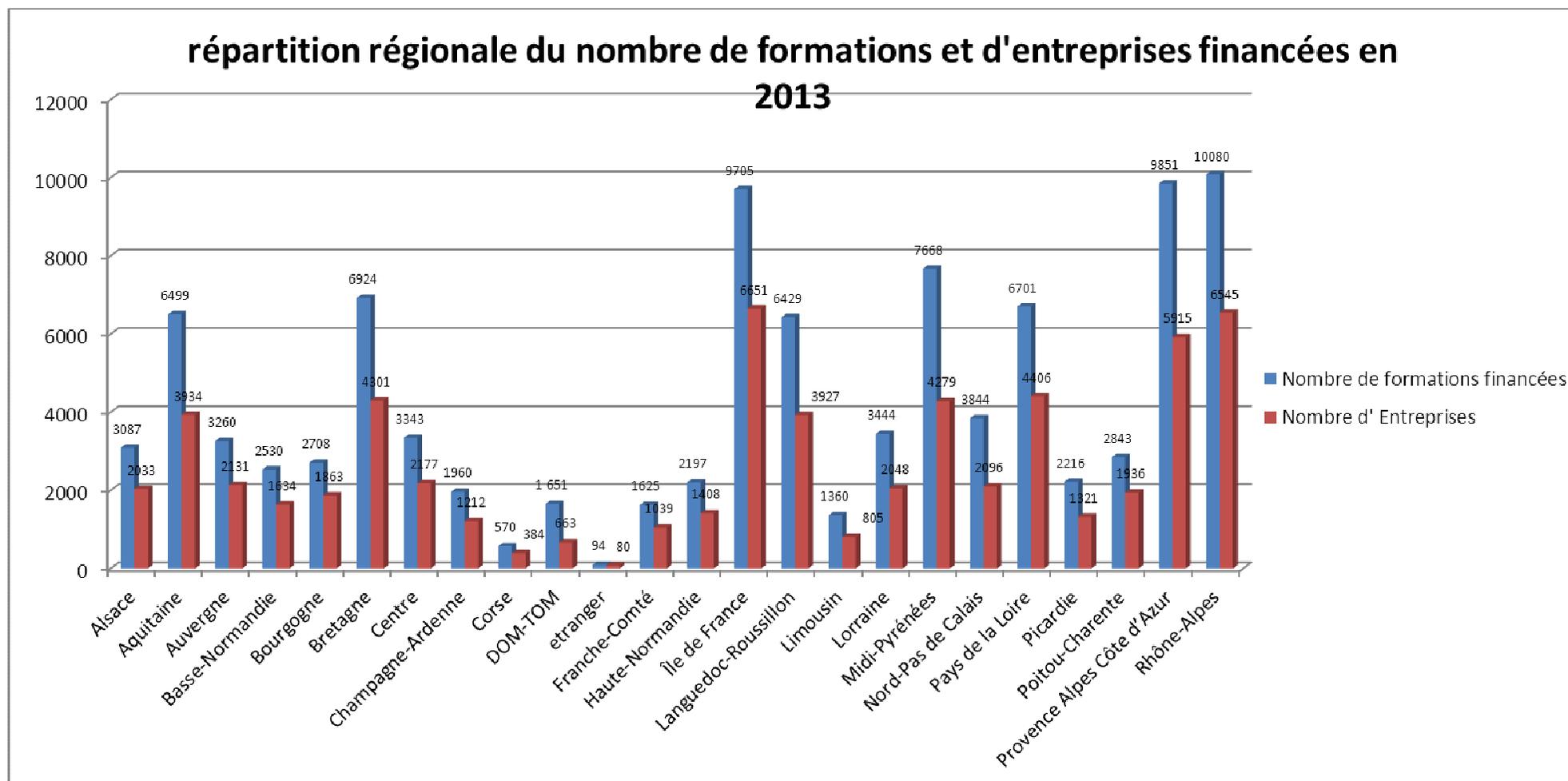
B. Répartition des formations financées par le FAFCEA selon la nature des actions de formation

a) Répartition pour chaque région des formations financées par le FAFCEA



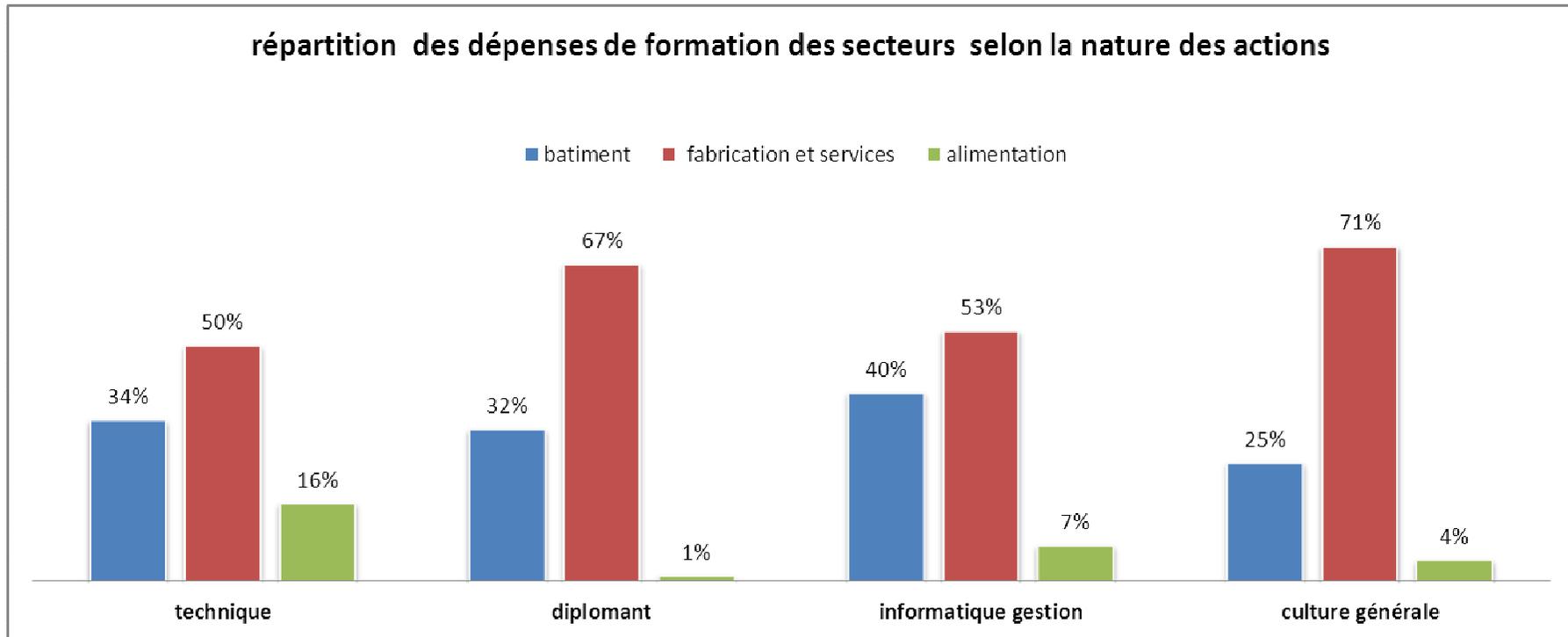
Les régions Ile-de-France, PACA et Rhône-Alpes concentrent à elles seules près de 30% de l'ensemble des stagiaires financés par le FAFCEA en 2013.

b) Répartition régionale du nombre de formations et d'entreprises financées en 2013

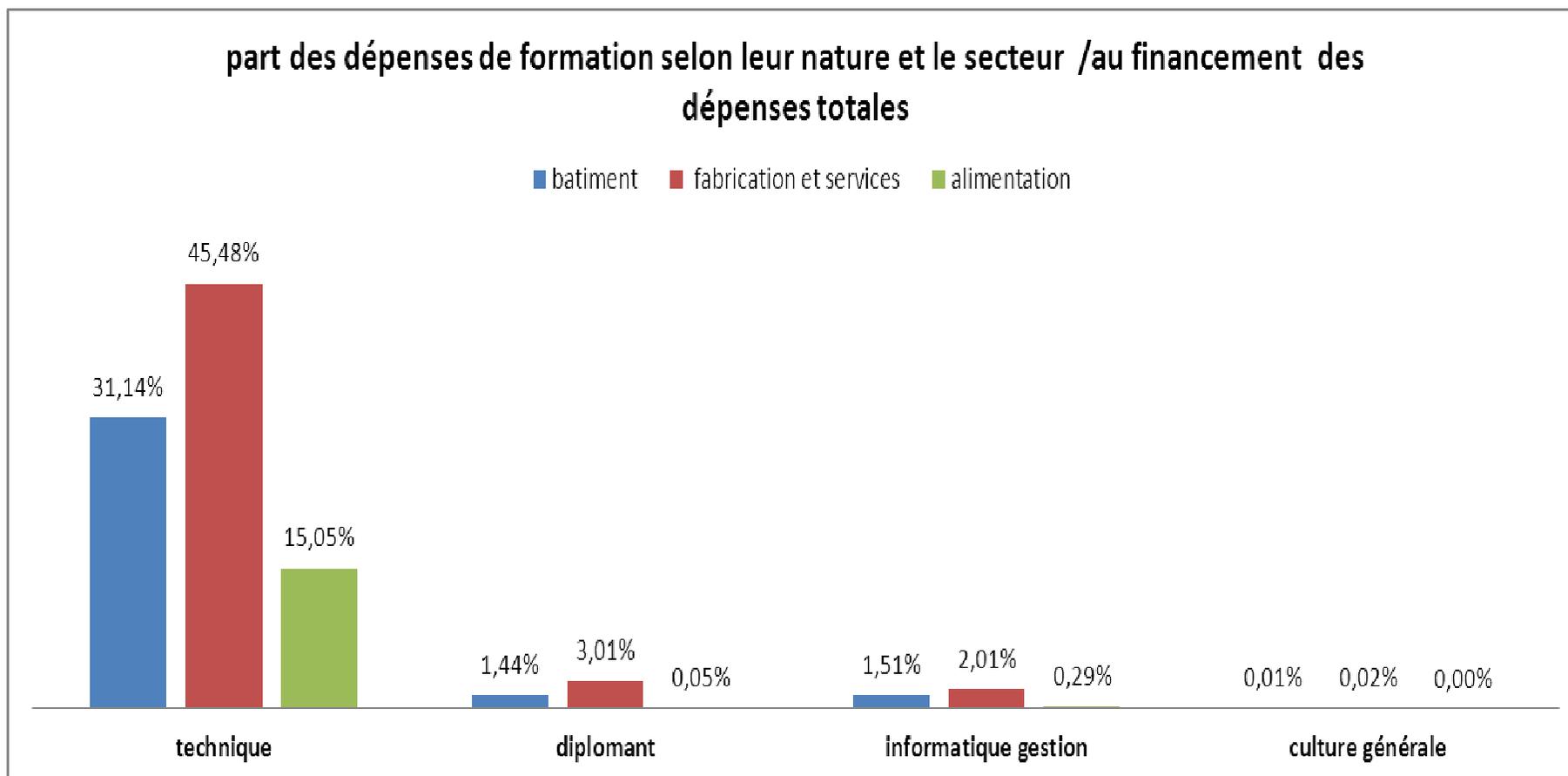


Dans les régions, en moyenne 4% des stagiaires bénéficient d'un ou plusieurs financements par le FAFCEA en 2013

C. Répartition des dépenses du FAFCEA dédiées au financement de la formation selon la nature des actions de formation

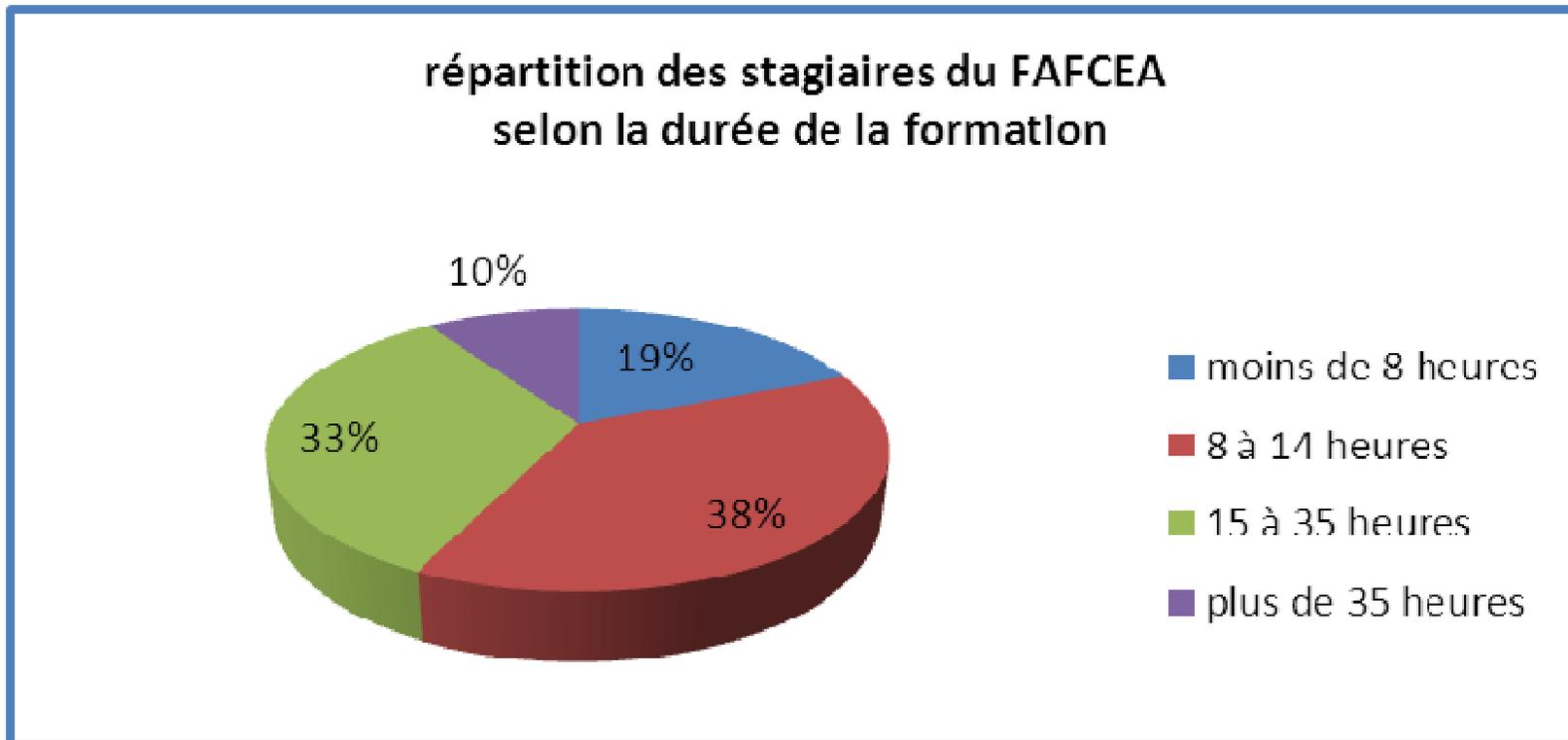


92% des formations financées par le FAFCEA sont des formations techniques dont 50% pour le secteur Services et Fabrication, 34% pour le secteur Bâtiment et 16% pour l'Alimentation. 4% sont des formations diplômantes, 3,8% sont des formations de gestion et informatiques et 0,03% sont des formations de culture générale.



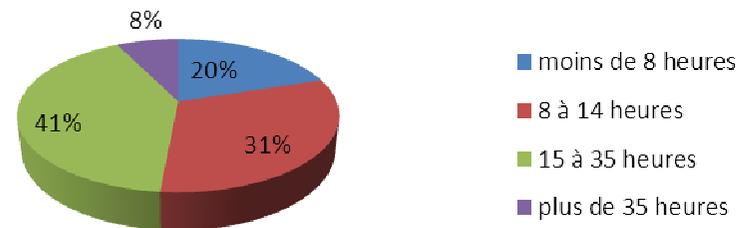
A la suite de la baisse des critères de prise en charge en 2013, baisse générale des financements accordés par le FAFCEA pour les formations techniques et gestion-informatique, tendance équivalente à 2012 pour les financements accordés aux formations diplômantes et culture générale.

D. Répartition des actions de formation financées par le FAFCEA selon la durée du stage

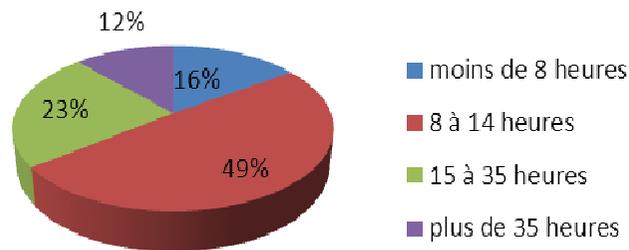


90% des formations financées par le FAFCEA ont une durée inférieure ou égale à 35h.

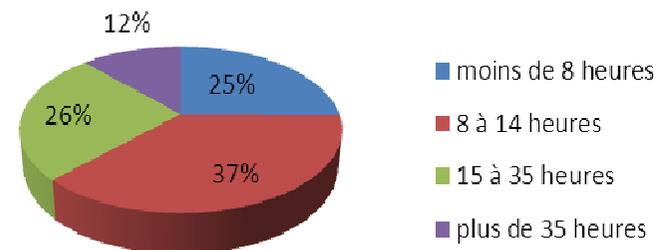
répartition des stagiaires selon la durée de formation secteur fabrication et services



répartition des stagiaires selon la durée de formation secteur Bâtiment

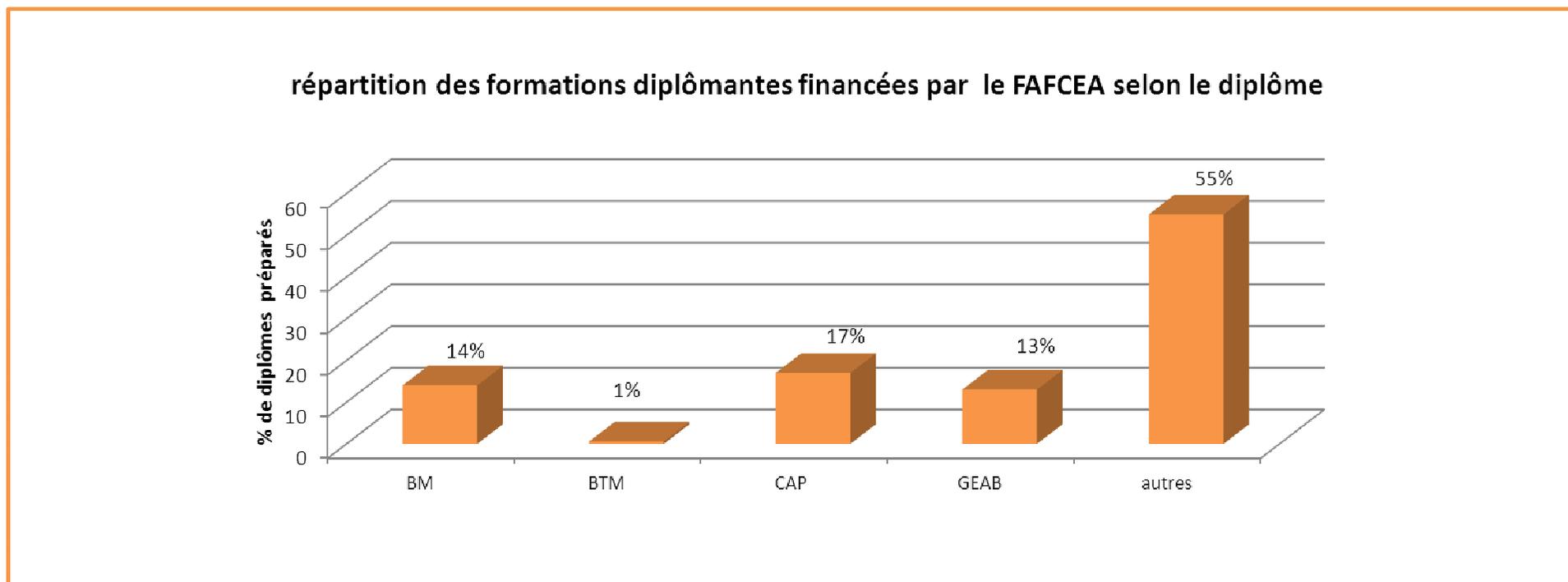


répartition des stagiaires selon la durée de formation secteur Alimentation



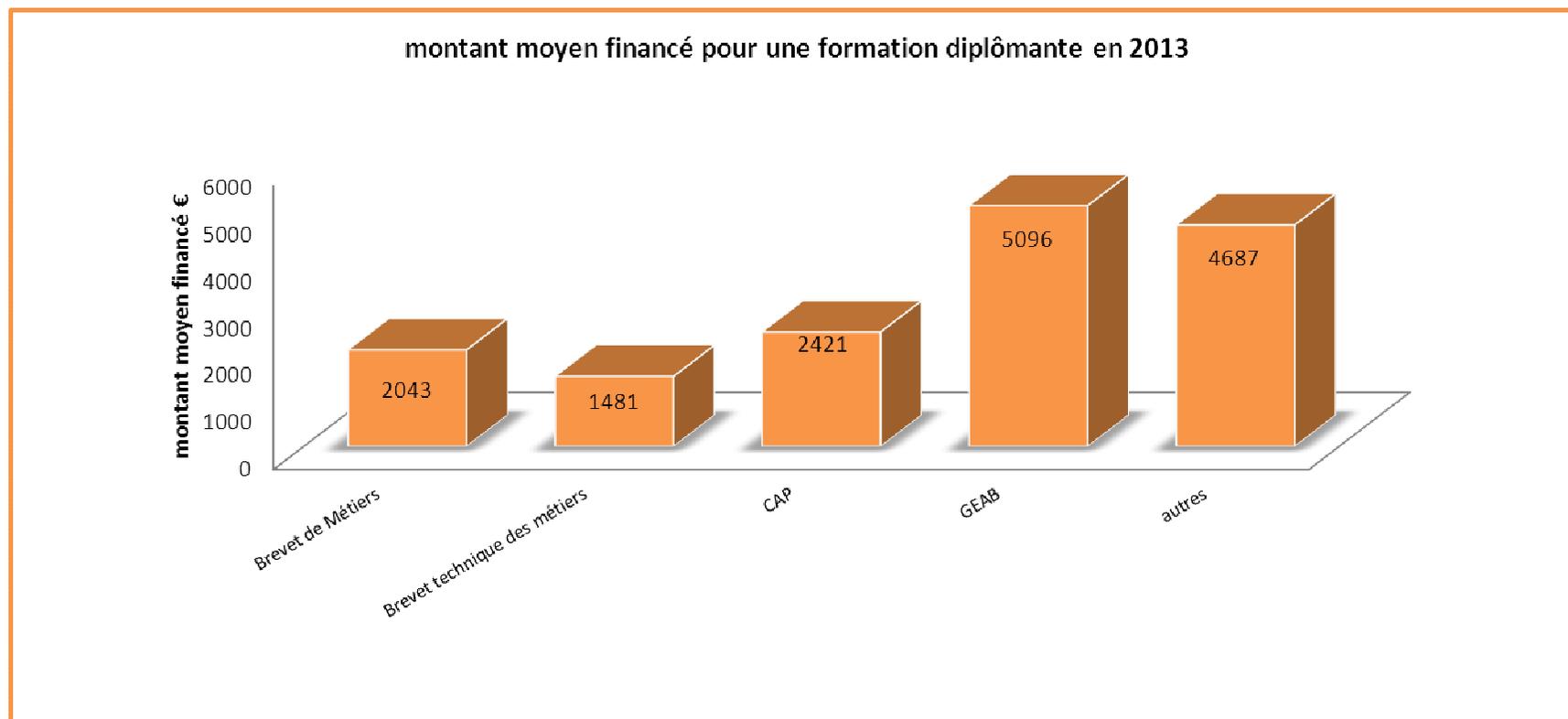
La répartition des stagiaires selon la durée de formation par secteur est équivalente à celle de 2012.

E. Les formations diplômantes



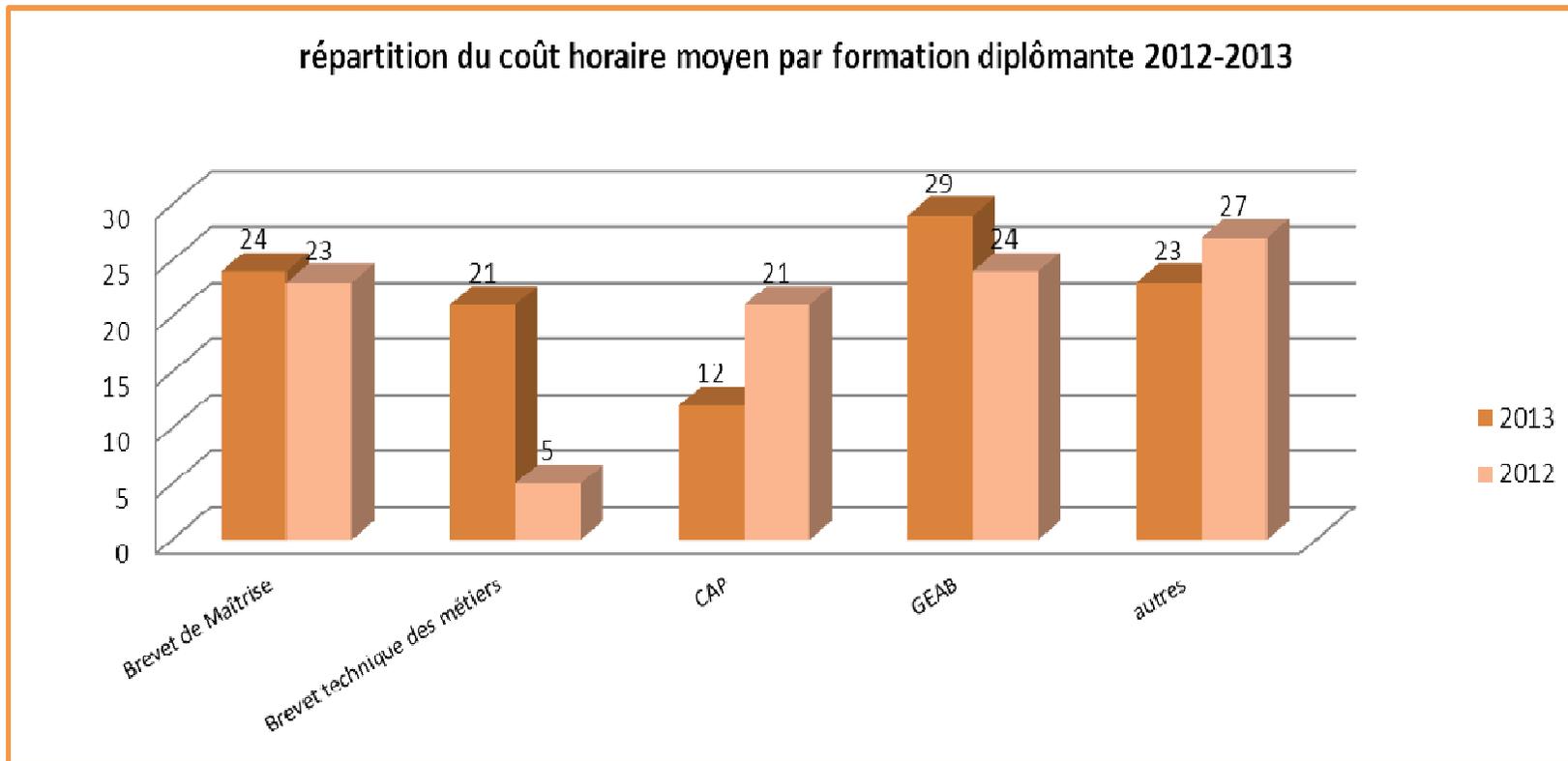
En moyenne, la part des dépenses de formation du FAFCEA dédiée au financement des formations diplômantes est de 4%, en légère augmentation par rapport à 2012 (+1%).

a) Montant moyen financé pour une formation diplômante



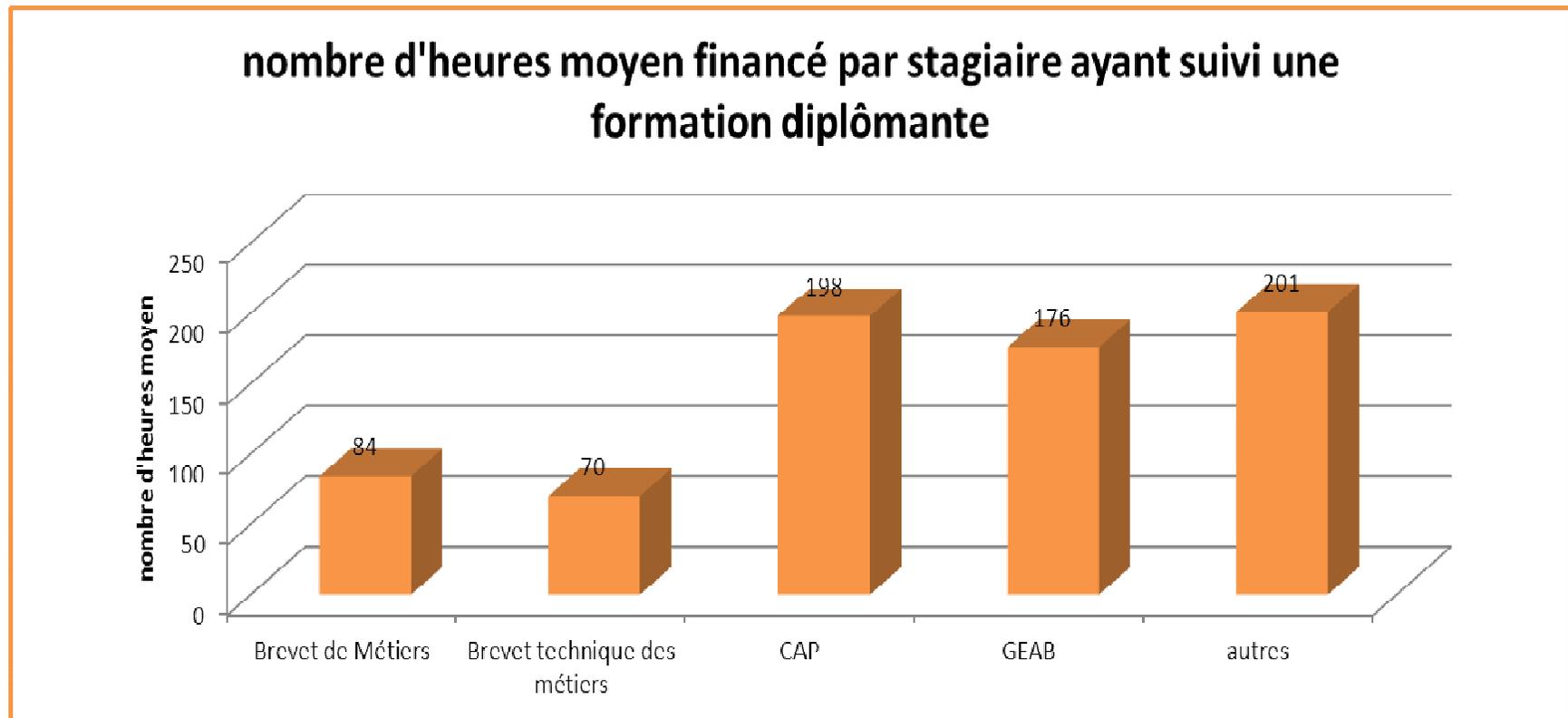
Dans les dépenses de Formations diplômantes par secteur, celles-ci constituent 0,30% des dépenses du secteur Alimentation contre 6% du secteur services et Fabrication et 4% du secteur Bâtiment.
Le financement moyen d'une formation diplômante s'élève à 3 969€.

b) Financement moyen de l'heure stagiaire pour une formation diplômante



Le financement moyen accordé par le FAFCEA pour une heure stagiaire est de 22€ en 2013 et de 25€ en 2012.

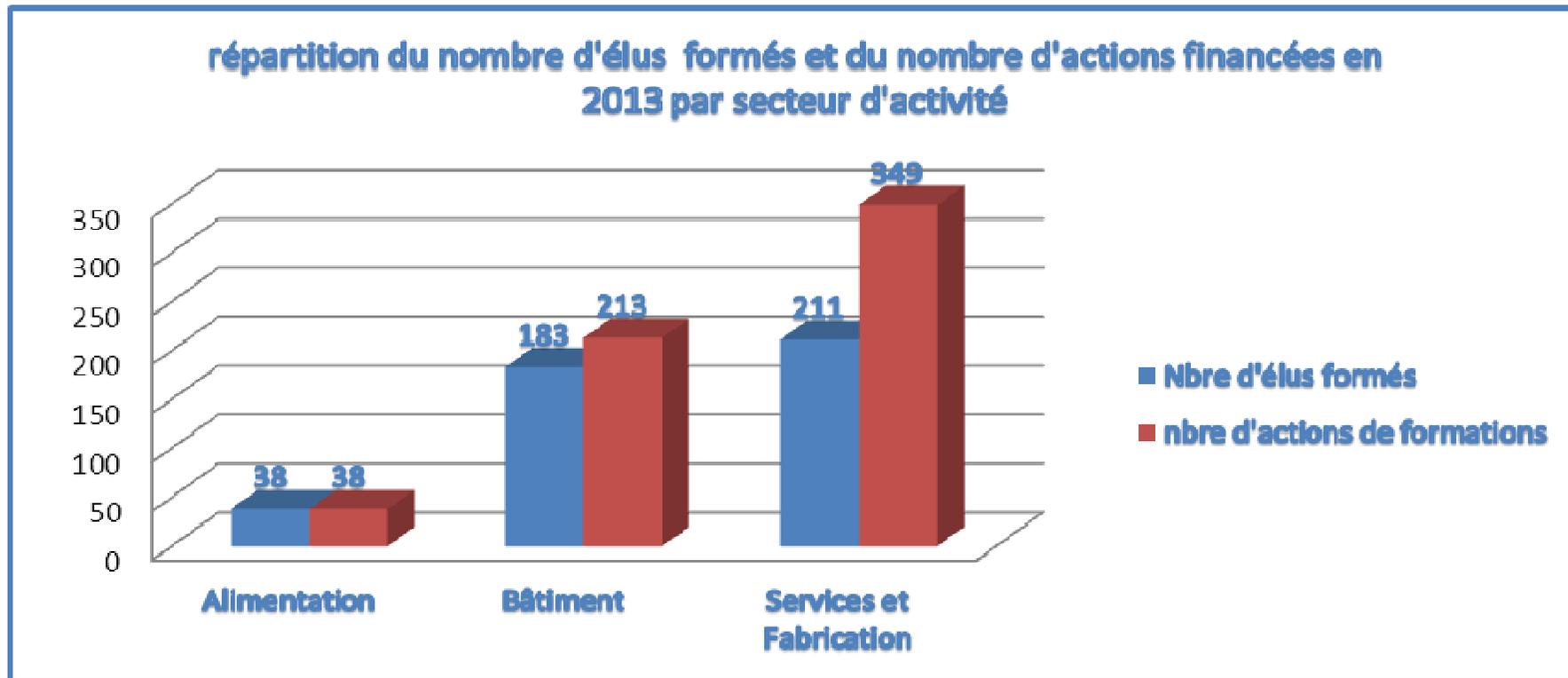
c) Nombre d'heures moyen financé par stagiaire ayant suivi une formation diplômante



181 heures sont financées en moyenne par stagiaire contre 233 heures en 2012 soit une baisse de 22% par rapport à 2012.

4) La Formation des élus du FAFCEA

A. Répartition du nombre d'élus formés et le nombre d'actions financées par secteur

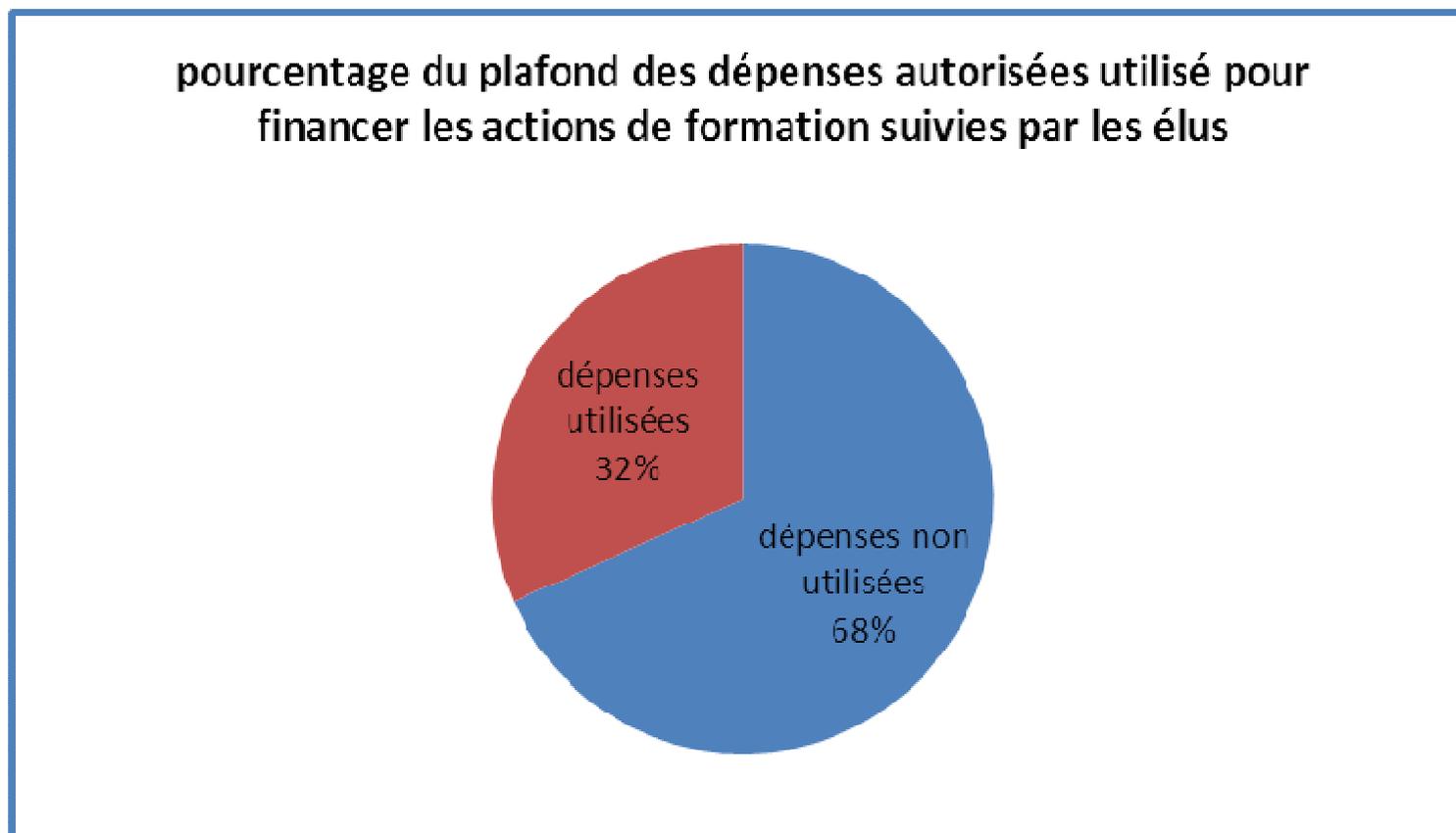


432 Elus ont été formés et financés par le FAFCEA en 2013 contre 529 en 2012 soit une baisse de 18% et une tendance équivalente à 2012 de 600 formations financées.

A noter une augmentation de 31% par rapport à 2012 des élus formés pour le secteur de l'alimentation.

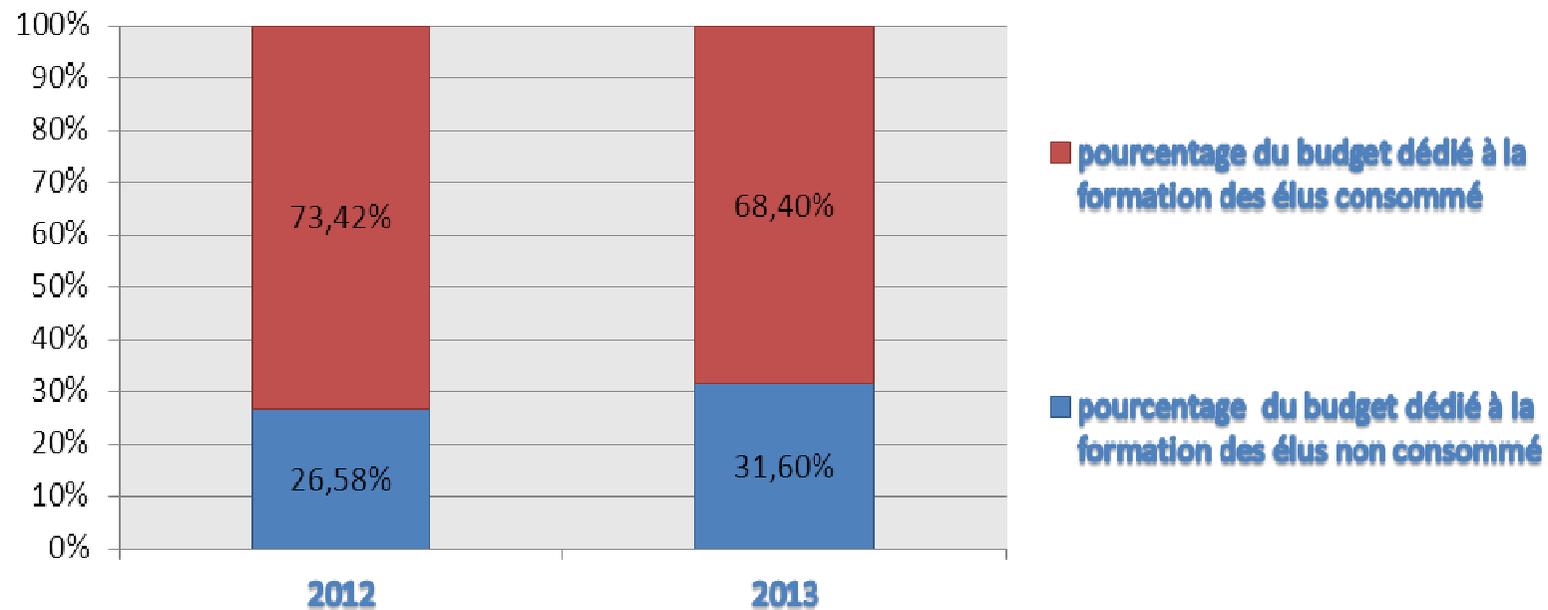
B. Pourcentage du plafond des dépenses autorisées utilisé pour financer les actions de formation suivies par les élus du FAFCEA

2% de la collecte est affectée au financement de la formation des Elus soit 1 136 813€



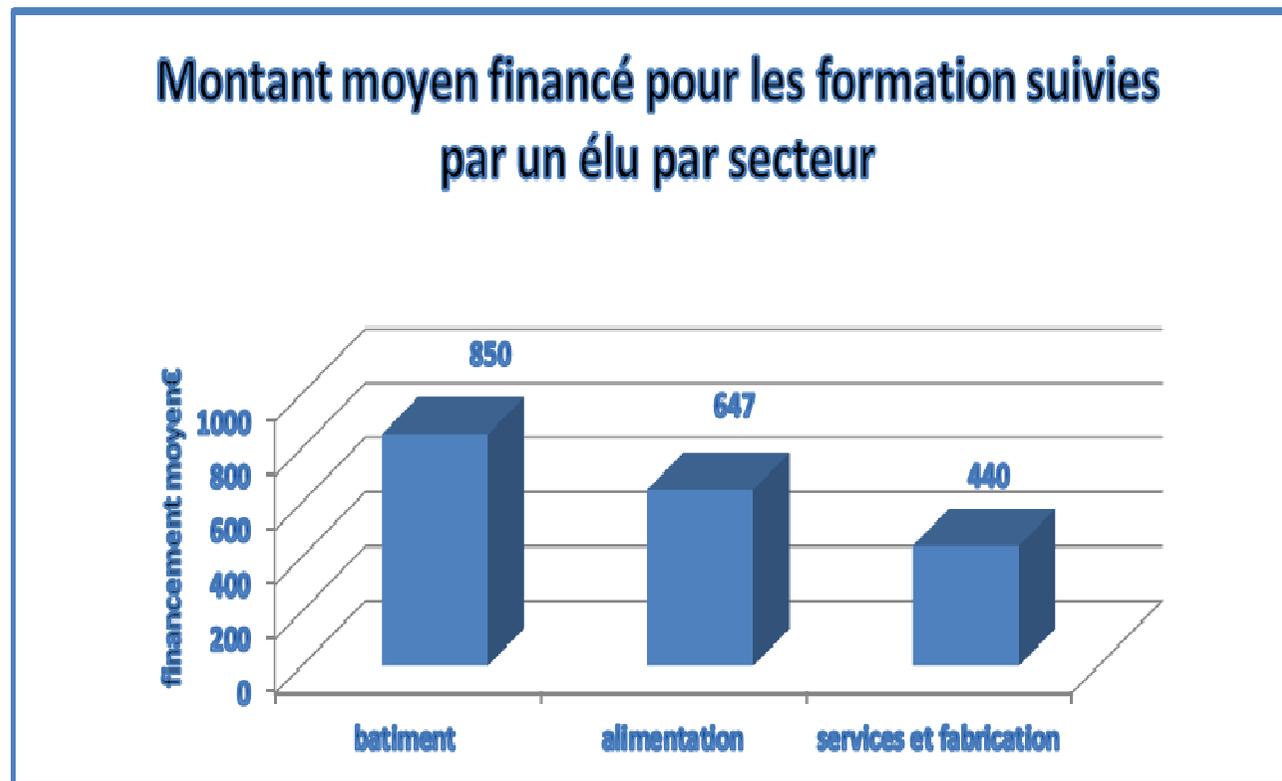
Le FAFCEA utilise en moyenne 32% du plafond des dépenses autorisées pour les formations d'Elus.

pourcentage de répartition des dépenses autorisées pour financer les formations d'élus



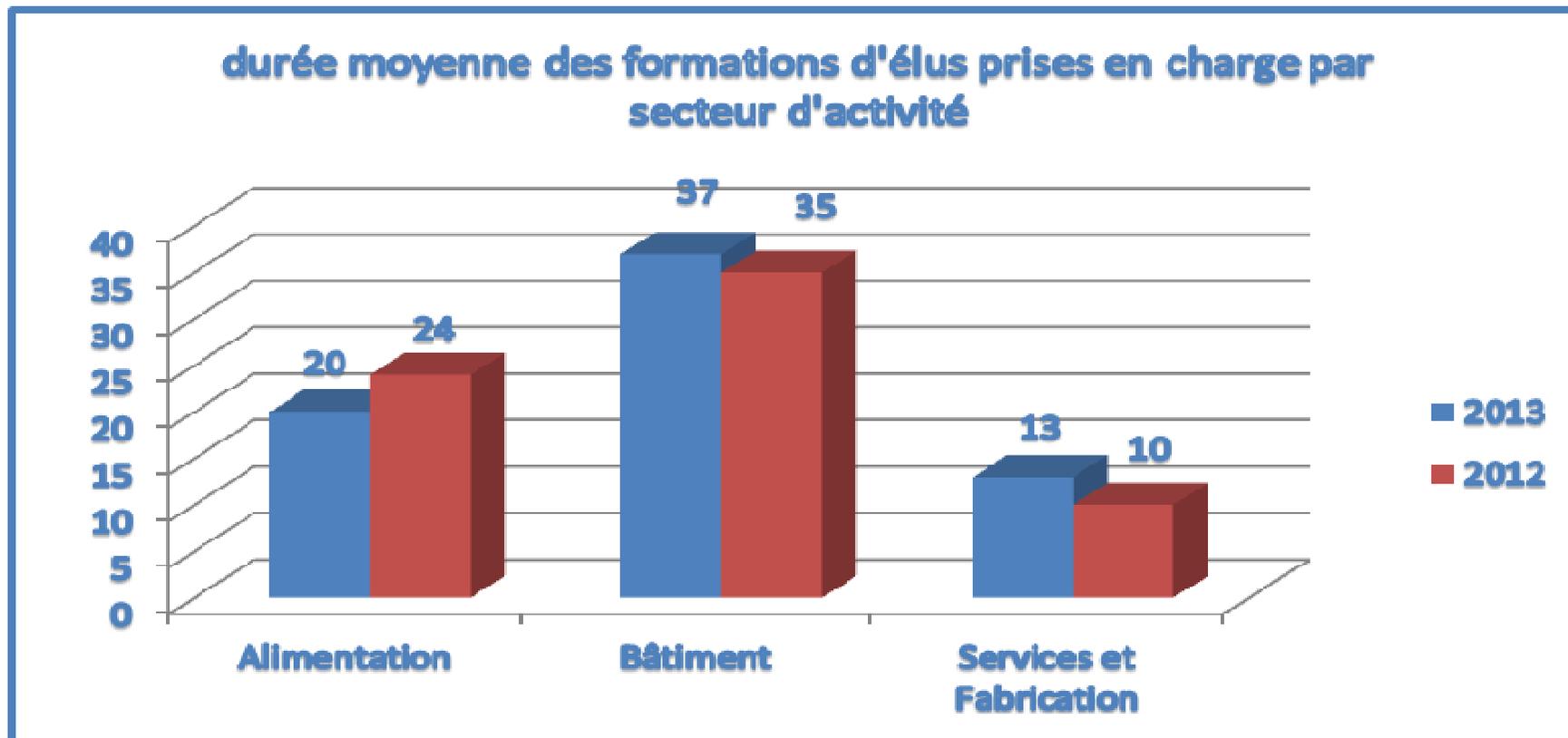
Une augmentation des dépenses de formation des élus en 2013 de 5 points par rapport à 2012. Mais une baisse du nombre d'élus formés 432 c/529 600 stagiaires financés équivalents à 2012

C. Montant moyen financé pour les actions de formation suivies par un élu



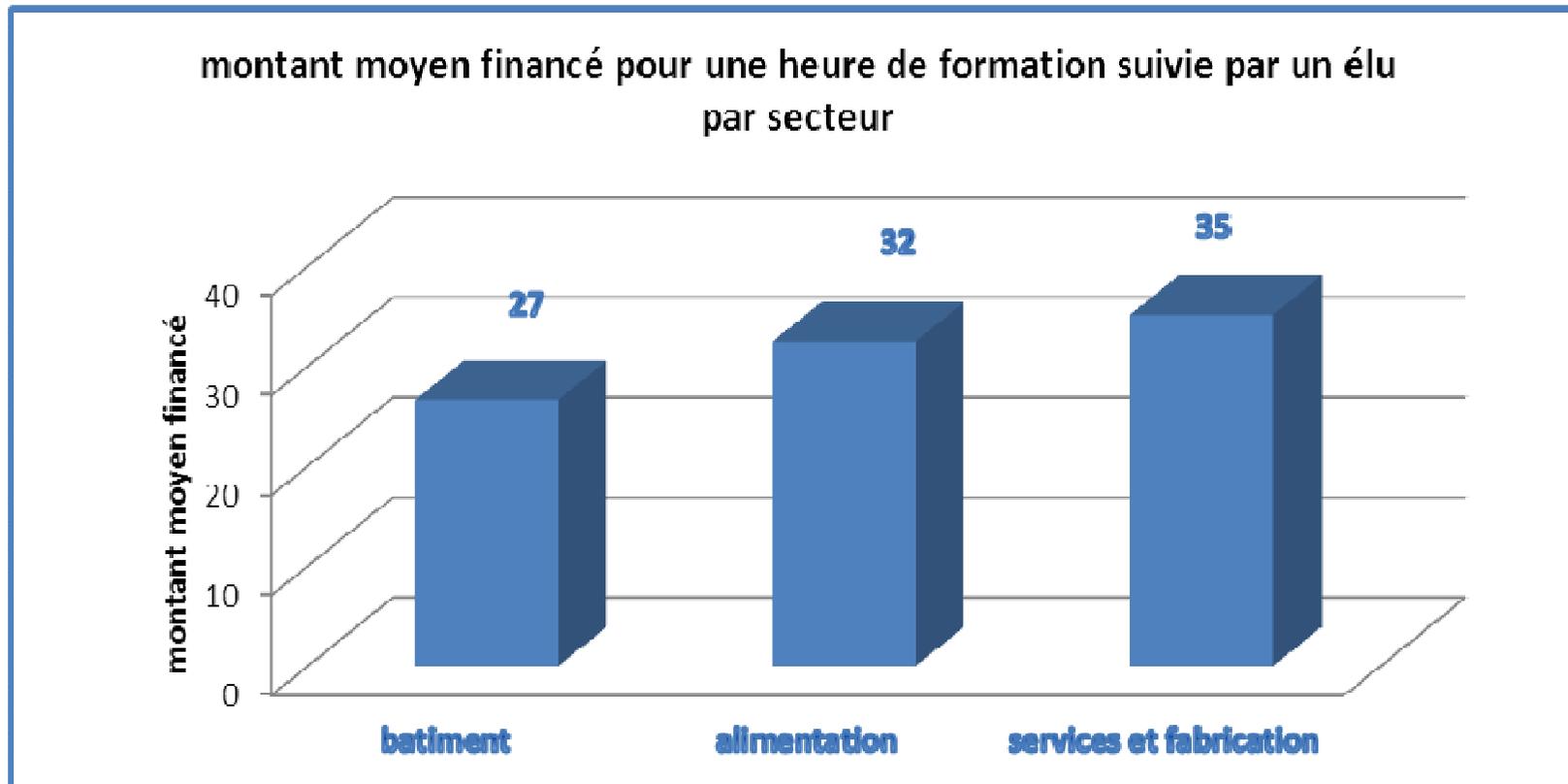
Une formation destinée à un Elu est financée en moyenne à hauteur de 832€ c/ 535€ en 2012, soit une augmentation de 56%. Dans le détail, le secteur Bâtiment connaît une augmentation de cette prise en charge de 44%, une augmentation de 18% pour le secteur Fabrication et Services et une baisse de 12% pour l'Alimentation.

D. Nombre d'heures moyen financé par stagiaire élu du FAFCEA et de l'artisanat



Le nombre d'heures moyen financé par élu est d'environ 28 heures contre 21 heures en 2012 soit une augmentation de 33%.

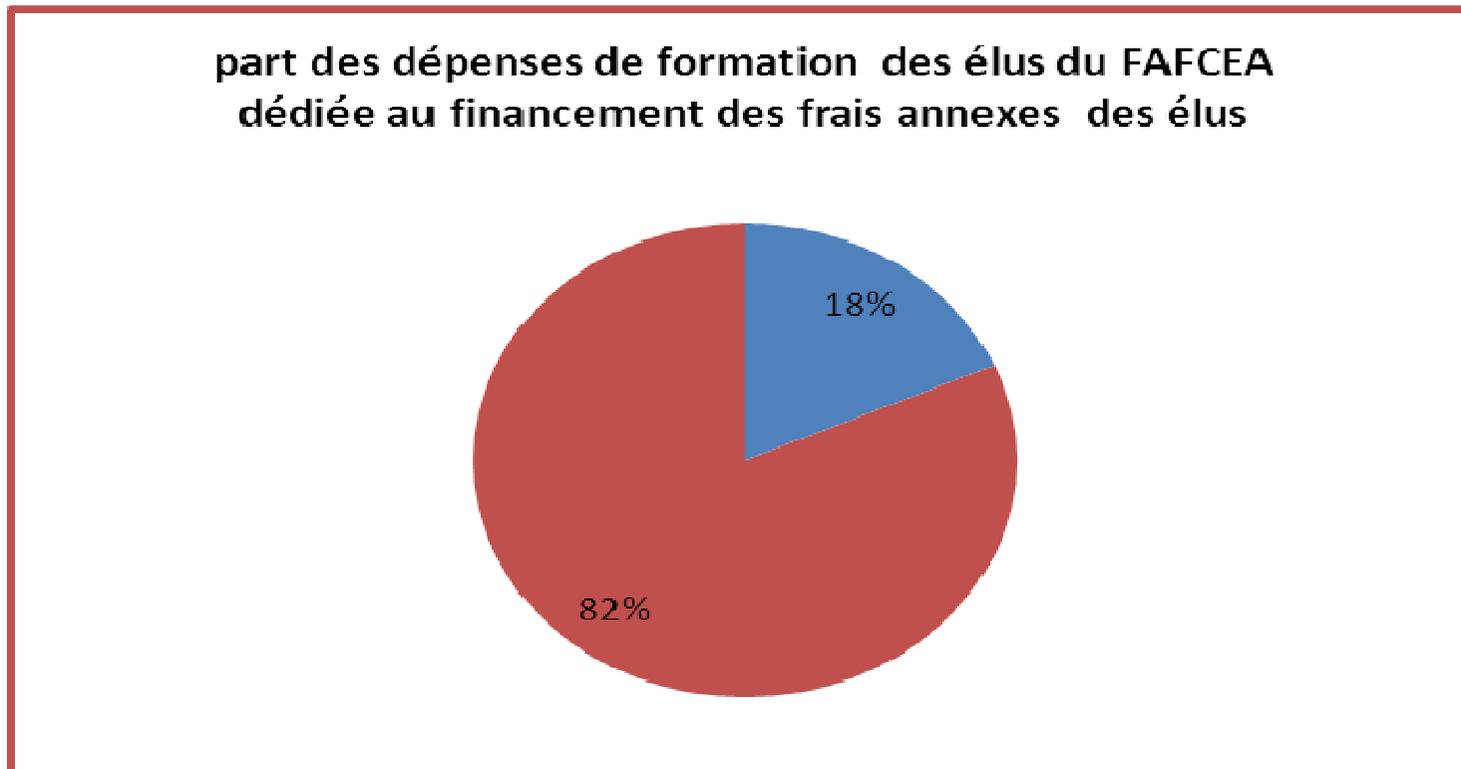
E. Montant moyen financé pour une heure de formation suivie par un Elu



Le montant moyen financé pour une heure de formation suivie par un Elu est de 30€ contre 26€ en 2012.

5) *Frais annexes*

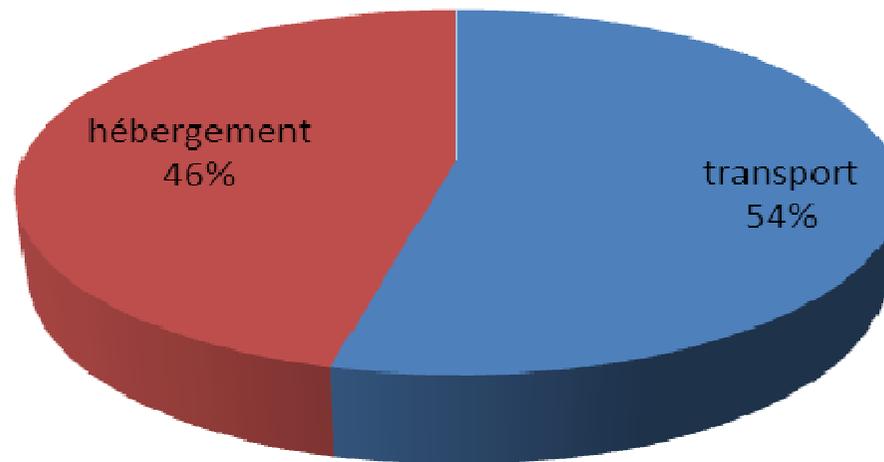
A. Part des dépenses de formation du FAFCEA dédiée au financement des frais annexes des formations des élus



Le montant total financé pour les frais annexes des formations des élus en 2013 est de 81 191€ en légère augmentation de 8%.
Ce montant représente 7% du montant de la collecte affectée aux dépenses de formation des élus

B. Répartition des dépenses selon le type de frais annexe pour la formation des élus

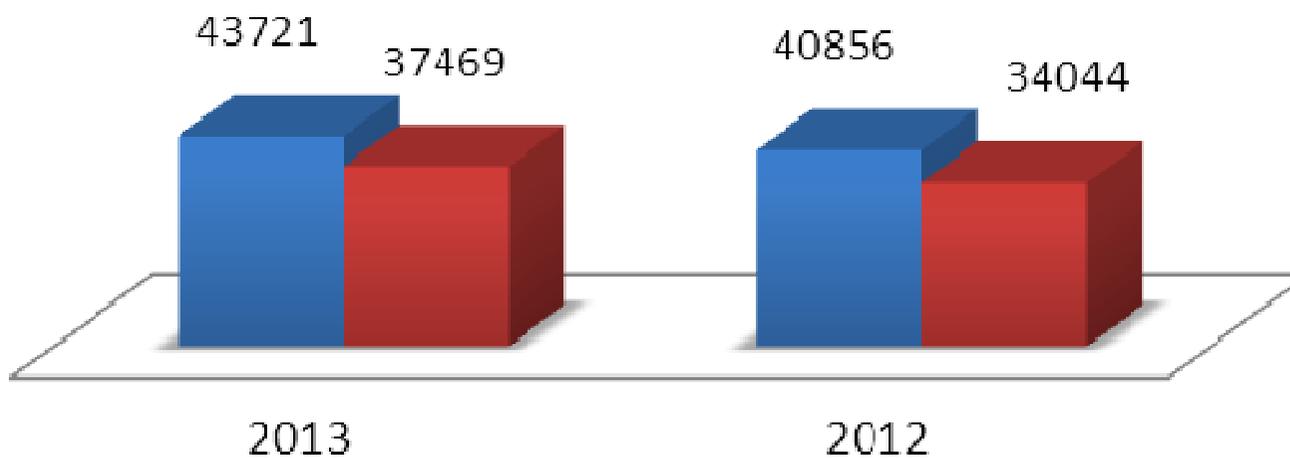
**pourcentage de répartition des dépenses de
frais annexes des formations d'élus en 2013**



Une hausse des dépenses de frais annexes des formations des élus de l'ordre de 8% par rapport à 2012.

répartition des frais annexes stagiaires

■ transport ■ hébergement



Une tendance équivalente à 2012 dans la répartition des dépenses de transport et d'hébergement en 2013.

